

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017

PRÉSENTS

Monsieur Jean-Luc SAVY, Monsieur Jacques BOUSQUEL, Monsieur Jérôme LARGUIER, Madame Béatrice MICHEL, Monsieur Luc BRAEMER, Madame Audrey THALY BARDOL, Monsieur Jacques PINETON DE CHAMBRUN, Madame Emmanuelle VIGNERON, Madame Hélène MERLET, Monsieur Alain GREPINET, Monsieur Michel ROQUES, Monsieur Eugène GRAVIER, Madame Brigitte MOULAOU, Monsieur Laurent ROESCH, Madame Véronique PRIÉ, Madame Marie-Pierre PASDELOU, Monsieur Daniel TUAL, Monsieur Laurent MUNOZ, Madame Florence PLAYS, Madame Nicole DAMAIS, Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN, Monsieur Pierre SELKÉ, Madame Marie MACHERY, Monsieur Stéphane GOEPFERT

PROCURATIONS

Monsieur Alain CASTELL en faveur de Monsieur Jacques BOUSQUEL
Madame Incarnation CAMBON en faveur de Monsieur Eugène GRAVIER
Madame Eliane GAUZY-CHABLE en faveur de Madame Florence PLAYS

ABSENTS

Madame Karine JULLIEN, Monsieur Alexandre LOPEZ

Intervention de Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, bienvenue dans la salle du Conseil Municipal de JUVIGNAC. Pendant que les dernières personnes s'installent, je vous indique que 15 affaires sont à traiter, 7 commissions municipales ont été réunies début mars, et constatant le quorum atteint, je propose que le secrétaire de séance soit le plus jeune d'entre nous, à savoir Emmanuelle VIGNERON. Est-ce qu'il y a des oppositions à cela ?

Ceci est adopté à l'unanimité. Donc, Emmanuelle peut procéder à l'appel.

Emmanuelle. VIGNERON s'adresse à l'assemblée : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs, et fait l'appel.

Intervention de Monsieur Le Maire

Nous passons à l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2016, et j'ai pris notes des observations matérielles présentées par Jean Claude BOUISSEREN ici présent, qui seront notifiées telles qu'indiqué, sauf si Monsieur BOUISSEREN veut faire une intervention... Tout va bien.

Ce sont des erreurs matérielles sur quelques verbes, sur les interventions de Jean Claude.

Vous avez sur vos tables, et vous avez reçu par mail, les décisions du Maire, puisque je ne les lirai plus, vous les avez par anticipation. Il y en a un certain nombre, donc ces décisions sont remises sur table, et nous allons passer au déroulement du Conseil Municipal. J'indique au préalable, que dans le débat d'orientation budgétaire, il y a une nouveauté, à savoir qu'il y a un vote de l'Assemblée délibérante, ce qui est nouveau, et puis une répartition des voies lors du vote.

J'annoncerai verbalement également les personnes qui sont opposées, ou qui s'abstiennent, pour que nos archives puissent bien les annoter, et je pense à Corinne BERNAL, et je la remercie de toutes nos interventions, puisque j'y pense, me dit-elle, il faut bien parler dans le micro, pour que la personne qui est à ma droite, puisse retranscrire fidèlement les interventions de chacun. Et c'est une des raisons des erreurs matérielles, c'est parce que l'on ne parle pas dans le micro.

Merci.

Monsieur MUNOZ, il me semble Monsieur Le Maire que vous n'avez pas fait voter l'approbation du PV du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire confirme qu'effectivement, on n'a pas encore fait voter le PV, avant de passer au Conseil Municipal, ce PV, au-delà des erreurs matérielles, est soumis au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité

Merci.

Passons à l'affaire numéro 1, je vais céder la parole à Laurent ROESCH, pour une convention concernant le Festival de piano dans tous ses éclats.

I – FESTIVAL « LE PIANO DANS TOUS SES ECLATS » - CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRODUCTION ENTRE L'ASSOCIATION MUSIK'A GRABELS ET LES COMMUNES DE GRABELS, LAVERUNE, JUVIGNAC

Intervention de Monsieur Laurent ROESCH

Merci Monsieur Le Maire, merci aussi aux administrations de me donner l'occasion pour une fois de parler en premier. C'est assez rare que les affaires culturelles soient positionnées en première place dans un Conseil Municipal, et je tiens à remercier l'administration de cela.

Donc, le Festival MUSIK'A GRABELS est un exemple type de coopération que nous avons voulu mettre en place depuis l'ancienne édition, avec la coopération d'autres communes, en particulier de l'arc ouest. Pour ce Festival qui a eu lieu en janvier, on est un petit peu en retard au niveau de la convention au Conseil Municipal.

C'est un Festival qui a été créé à Grabels en 2010, par la Municipalité de Grabels d'abord, et ensuite, l'organisation de ce Festival étant trop lourde, il a été, à partir de 2015, organisé par une association. La ville de Lavérune a rejoint le dispositif en 2016, et nous avons été sollicités en 2016, justement pour rejoindre ce dispositif, à partir de janvier 2017, et nous avons accepté. Le Festival a pris une plus grande ampleur, et se situe sur 3 communes désormais. Il s'agit d'un Festival de très grande qualité, de très grande ampleur puisqu'il y a des concerts tous publics, un Master-Class organisé dans le cadre de ce Festival, il y a des auditions d'élèves des écoles de musique de ces communes (Lavérune n'a pas d'école de musique), des concerts scolaires, c'est la force de ce Festival, j'attire votre attention là-dessus, il y a 12 concerts scolaires à destination des écoles élémentaires, et des collèges de l'arc ouest, qui ont été organisés, didactisés pour les enfants. Pour certains de ces enfants, c'était la première fois qu'ils allaient à un concert de leur vie. Il y a également des concerts « familles », ce qui permet aux familles des trois communes d'aller à un concert, puisqu'il a été prévu d'accueillir les familles dans de bonnes conditions, avec des horaires aménagés pour cela.

Ce Festival a bien sûr été en lien avec un budget assez important : 41 000 € cette année.

Il est subventionné par chacune des trois communes, à hauteur de 5 000 €.

Il y a une participation de la Métropole de Montpellier à hauteur de 2 000 €.

Le reste du budget, ce qui représente près de 60 %, c'est du mécénat d'entreprises locales.

Les concerts sont tous gratuits, sauf les 6 concerts tous publics, les concerts du soir, qui sont payants. Sinon, tout le reste est gratuit.

Et, il y a aussi, une subvention de la Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes Interprètes (SPEDIDAM), qui a donné en l'occurrence, 12 000 €, ce qui est une grosse subvention.

Nous avons une convention à signer avec cette association qui s'appelle MUSIK'A GRABELS, avec laquelle nous entretenons de très bonnes relations, et d'ailleurs, elle pourrait évoluer vers justement un autre nom, puisqu'on est parti de Grabels, on est « au fil de la Mosson », entre GRABELS, LAVERUNE et JUVIGNAC.

Voilà ce qu'il en est, j'ai fait au plus court, pour cette première question. S'il y a des questions, vous avez la Convention de Partenariat, le dépliant qui a été distribué, recto-verso, le petit flyer, de cette manifestation culturelle, qui a eu lieu sur les communes.

Intervention de Monsieur Le Maire

Merci Laurent, je tiens à remercier effectivement tous les protagonistes de ce « Piano dans tous ses éclats » qui a permis, comme Monsieur l'a dit tout à l'heure, de donner accès à la culture à un certain nombre d'enfants, notamment, qui n'avaient pas pu, ou qui ne peuvent pas, accéder à la culture, et notamment la musique classique. Et nous avons été, tant à LAVERUNE, qu'à GRABELS ou JUVIGNAC, extrêmement surpris et heureux de voir arriver ces regards, que j'ai pu observer moi-même.

J'ai demandé à la Métropole bien sur une participation financière plus importante, Bernard TRAVIER, lui, y est favorable, il m'a demandé d'aller à un étage au dessus, ce que je ferai.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation.

Procédons au vote :

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci Laurent, nous passons à l'affaire numéro 2, qu'Audrey THALY BARDOL va nous exposer autour d'un dispositif d'aide aux Associations que nous avions mis en place l'année dernière, et que nous prolongeons cette année, en le modifiant, l'amendant légèrement.

II – DISPOSITIF D'AIDE AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017 – AMENDEMENTS ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL

Bonsoir Mesdames et Messieurs, donc, je vous rappelle qu'on avait voté lors du Conseil Municipal du 21 mars 2016 le dispositif d'aide aux associations, et pour cela, nous avons souhaité abonder.

Les règles d'attribution des aides au fonctionnement au projet éducatif ont été délibérées lors du Conseil Municipal du 27 juin 2016.

Il faut quand même apporter quelques modifications pour préciser certaines règles, améliorer le fonctionnement général, et alléger un peu certains documents.

Sur la forme, bien sûr, je tiens à remercier les services qui sont aussi à l'écoute des associations qui nous ont fait remonter le fait de la complexité des documents qui ont pu leur être proposés, et c'est pour cela que nous avons souhaité simplifier la lecture. De ce fait, les associations ont accès très rapidement à des documents simplifiés, qui correspondent aux aides dont elles auront besoin, uniquement.

Une association qui devra faire une demande d'aide pour l'an prochain, n'aura pas à remplir d'autres documents, mis à part celui-ci. Et en plus, on va rajouter une table de calcul intégrée, pour permettre de valoriser les équipements municipaux. Le calcul est un peu fastidieux, donc, de ce fait les associations n'auront qu'à compléter le nombre d'heures qu'elles effectuent, le nombre d'heures qui sont mises à leur disposition au niveau des salles municipales.

Cela, c'était sur la forme. Maintenant, sur le fond, concernant les aides au fonctionnement projet et au projet éducatif, à partir du moment où les associations nous présenteront un bilan financier, l'aide de la ville sera revue au prorata à la baisse, si le budget réalisé diffère de plus de 10 % par rapport au budget prévisionnel présenté dans la demande d'aide.

Et en plus, l'association aura l'obligation de faire figurer le logo de la Ville sur tous ses documents de communication externe, en respectant la charte graphique qui lui sera communiquée. L'aide sera minorée de 20 % en cas de non-respect de cette clause.

Concernant la définition de l'aide au projet, elle peut aussi contribuer de manière exceptionnelle à l'équipement, et au ré équipement en matériel spécifique, propre à l'activité de l'association.

Et on se donnera la possibilité d'accompagner les associations à mieux comprendre les documents, puisque l'année dernière ça a été une demande forte des associations. Donc, deux réunions d'information auront lieu le 21 et le 30 mars, et seront animées par notre responsable du Service Vie Associative, de manière à être vraiment dans l'accompagnement aux associations.

Pour les dotations aux associations, pour l'année 2017, on aura une généralisation de la proratisation du deuxième versement, comme cela vous a été expliqué précédemment, et ce quel que soit le type d'aide (fonctionnement, projet, projet éducatif), pour des raisons techniques, le budget sera réparti sur deux exercices concernant le projet éducatif, puisque certaines associations faisaient remonter le fait au niveau des Temps Périscolaires, le budget obligeait d'aller de septembre à juin de l'année d'après. C'est pour cela que ce versement sera revu par rapport aux temps scolaires.

Le 1^{er} versement de 50 % de l'aide sera rattaché au budget de l'année, au début du projet, et le 2^{ème} versement pourra être versé après la réalisation du projet, sur l'exercice budgétaire suivant.

Ensuite, la facturation des crédits de paiement sur tel ou tel exercice budgétaire sera précisée dans la délibération qui prendra acte auprès du Conseil Municipal de l'attribution des aides aux associations. Ce jeu d'écriture budgétaire engendre une baisse « fictive des écritures budgétaires », mais ça ne changera rien, vous l'aurez sur les tableaux qui sont présentés derrière moi.

La dotation pour les aides aux associations inscrite au budget 2017 s'élève à 65 000 €.

Vous verrez que en répartissant à la fois sur les crédits 2016, et sur les crédits 2017, on retrouvera un total des deux exercices, les 80 000 € prévus au budget.

Nous avons mis en place un rétro planning pour que ça soit visible et partagé avec toutes les associations, qui nous permet d'instruire tous les dossiers liés aux appels à projet des différentes associations, et vous avez tous les plannings qui permettront au mois de juin, de pouvoir indiquer à l'ensemble des associations les salles qui seront mises à leur disposition pour réaliser leurs activités, dès le mois de septembre, ainsi que les conventions d'utilisation des salles qui seront rédigées entre le mois d'avril et le mois de mai 2017.

Si vous avez des questions ?

Intervention de Madame MACHERY

Bonsoir, donc vous parlez de valorisation d'utilisation des équipements municipaux, jusqu'à présent cette valorisation n'est pas entrée en ligne de compte. J'aimerais savoir comment, à partir de maintenant, vous allez faire entrer en considération, ou bien est-ce que c'est juste comme ça, pour pouvoir avoir des chiffres ?

Cela, c'était ma 1^{ère} question.

La deuxième question, c'est concernant le logo de la commune qui est à intégrer par les associations sur leurs documents de communication, j'aurai voulu savoir déjà d'une part qu'elle en est l'intérêt, et si l'association ne le fait pas, elle se verra diminuer ses subventions de 20 % s'il ne vaudrait pas mieux exiger que les associations qui utilisent les structures municipales, respectent les lois et le conseil de discipline sans professeur diplômé, parce que parfois c'est le cas, et là il n'y a pas de subvention, si l'on veut des cours, sans avoir de diplôme, dans des salles municipales.

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL

Il nous paraît évident que, à partir du moment où une collectivité aide une association, qu'elle puisse faire apparaître le logo, comme tout partenaire finalement, pour une manifestation, ou une participation à l'aide au fonctionnement par exemple, s'il s'agit que de cela. Il nous a donc paru important quand même que tous les partenaires de la même manière que vous pouvez mettre le logo d'un partenaire, soit institutionnel, soit venant d'une société annexe, ou d'un privé, vous allez forcément mettre le logo. Il nous a paru nécessaire que cela soit inscrit sur les documents de communication externe.

Concernant votre 1^{ère} question, la valorisation des salles.

Intervention de Madame MACHERY

Est-ce qu'avant de passer à la valorisation des salles, ne vous paraît-il pas important que dans vos structures, il y ait des cours qui soient dispensés avec des professeurs qui n'ont pas de diplômes, et qui n'ont pas de pénalisation sur leurs subventions, ou pas de rappel à l'ordre ?

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL

Je regarderai de quelle association il s'agit. Pour l'instant, nous demandons au service de travailler là-dessus, je n'ai pas, à ma connaissance, ou en tant que Conseillère Municipale, on ne m'a pas fait remonter ce genre de doléance. Effectivement, on regardera auprès de nos services ce qui peut être fait à ce sujet.

Ensuite, concernant la valorisation des salles, cette valorisation est prise en compte. Ce n'est pas juste un affichage, c'est bien parce que, je vous l'avais précisé lors du dernier conseil municipal, il nous fallait dans un 1^{er} temps avoir cette valorisation de salles, et voir vers quelles mesures le dispositif allait évoluer par rapport à cette demande. Que l'on puisse mettre en avant le fait que certaines associations bénéficient de salles, quand d'autres louent, ou doivent payer pour réaliser leurs activités. C'est un travail de longue haleine, Madame MACHERY, je pense que c'est votre préoccupation 1^{ère}, puisque vous êtes vous-même Présidente d'Association, mais en tout cas, aujourd'hui, on ne peut pas bousculer toutes les habitudes d'un coup. Tout un travail doit être fait par le service, et qui effectivement est de longue haleine, et qui en plus a eu le mérite d'exister depuis 2014, on aura en 2017 la 1^{ère} année, avec une meilleure visibilité sur le budget de toutes les associations, ce qui n'avait pas été fait jusqu'à aujourd'hui. Donc ce travail est à saluer, on ne pourra pas tout révolutionner du jour au lendemain, en tout cas, aujourd'hui, on n'est dans un état d'esprit où l'on accompagne les associations, on essaie de comprendre comment elles fonctionnent, et effectivement au fur et à mesure, on essaie de mieux fonctionner.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est ce que j'allais dire, si je me permets de compléter ce propos, c'est-à-dire que, les habitudes prises depuis 20 ou 30 ans dans le tissu associatif et notamment au sujet de ce que chacun pouvait revendiquer, à savoir, l'opacité même du fonctionnement associatif, on commence à ouvrir le débat, par l'instauration déjà d'un service en 2016, et je salue ici, son Directeur, Vincent BOISSEAU.

Ce travail est extrêmement compliqué à mener, il est extrêmement fin, et l'on parlait effectivement des diplômes des enseignants, mais on peut parler aussi de la fiscalité des associations, on peut parler aussi du budget et de la manière dont les dépenses sont comptabilisées, la manière dont les ratios des salariés de ces associations sont pris en comptes, ou pas, quand on accorde une subvention publique. Vous voyez, il y a des questions utiles, qui sont soulevées par la finesse du degré en laquelle on peut aller, effectivement, pour aller accompagner le tissu associatif. Mais, sans rentrer dans ces détails, en réalité pour nous, ce qui compte finalement, c'est d'accompagner ce tissu associatif riche, qui nous permet, en fait de compléter une offre sur un territoire, l'offre de la cohésion sociale, l'offre de la festività, du sport à la culture. On parlait des jeunes tout à l'heure. Il est important que les associations puissent être moteur de la cohésion sociale. Et je remercie Audrey parce que ce sont ces valeurs et ces principes que l'on essaie de faire partager. Après, dans les détails, on peut toujours l'amender. C'est ce que l'on fait aujourd'hui, en 2018 il y aura toujours des amendements proposés. Je remercie Audrey THALY BARDOL et Vincent BOISSEAU pour le travail qu'ils mènent, ce n'est pas facile du tout, dans un contexte extrêmement tendu, parfois associatif, parfois pour des différentiels, et, je le dis, on a beau inviter physiquement des personnes, notamment, les anciens combattants, qui du coup, aujourd'hui, sont proches des jeunes. Ce qui a été compliqué au départ pour eux, s'avère aujourd'hui une opportunité extrêmement forte et intéressante puisque l'inter générationnel se joue ici, le devoir de mémoire est transmis à des jeunes, et cela est finalement est une force pour le Président des anciens combattants. Quelque part, quand on fait bouger les lignes, cela ne fait pas forcément plaisir. Merci donc pour tout cela.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ou questions sur cette affaire ?

Non, nous allons passer au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstentions : 3

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Nous passons à l'affaire suivante, portée par Jérôme LARGUIER qui va nous exposer la modification du règlement intérieur de la crèche municipale.

III – CRECHE MUNICIPALE « LA MAISON LE PETIT PRINCE DE SAINT EXUPERY », REGLEMENT INTERIEUR

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER

Bonsoir à tous, je vous rappelle que par délibération en date du 15 juillet 2015, le Conseil Municipal approuvait le règlement de fonctionnement de la crèche.

Il convient aujourd'hui en prévision de la rentrée de septembre 2017, de modifier ce règlement, afin de tenir compte notamment de l'évolution du partenariat liant la commune à l'Association Départementale des Infirmités Motrices et Cérébrales de l'Hérault, que nous appellerons ADIMCH. Au travers d'une délégation de service publique conclue le 1^{er} janvier 2013 et arrivée à échéance le 1^{er}

janvier 2016, prévoyant pour rappel 8 places à temps plein réservées à des enfants de 1 à 6 ans en situation de handicap IMC et issus de l'ensemble des communes de la Métropole.

Depuis le départ du Professeur AULOMBARD de la présidence de l'ADIMCH en 2015, nous constatons que la plupart des demandes de l'association enregistrées par la direction de la crèche ne correspondent plus au cahier des charges de la DSP (c'est-à-dire, un nombre de demandes insuffisant, et un terme de type de handicap).

Les dossiers validés par la Commission Médicale, il y en a quand même quelques-uns, qui concernent des familles non Juvignacoises, qui sont confrontées à des difficultés de transport, et ne parviennent donc pas à amener régulièrement leurs enfants à la crèche, et cela pénalise l'optimisation du berceau.

Et par ailleurs, les communes de résidence de ces familles, que nous avons jointes, et à qui nous avons demandé de participer financièrement à l'accueil des dits enfants, n'ont pas souhaité soit répondre, soit accéder favorablement à notre requête.

Donc, nous avons fait le choix de privilégier l'accueil d'enfants Juvignacois porteurs de handicaps, avec prise en charge médicale sur le site, et en ouvrant le champs à toutes les autres formes de handicap, sous réserve, bien entendu, de l'avis favorable de la commission médicale compétente.

Pour l'ensemble de ces motifs, la ville de JUVIGNAC n'envisage pas de reconduire la convention avec l'ADIMCH, afin de pouvoir disposer de la totalité des 70 berceaux, que compte la crèche municipale, et privilégier l'accueil des enfants résidants à JUVIGNAC.

Des questions, des observations ?

M. le Maire précise qu'il n'y a pas de question, pas d'observation. Nous allons donc passer au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Merci, Jérôme garde la parole pour l'affaire de la CAF qui concerne le renouvellement de la convention avec la CAF.

IV – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LA MAISON LE PETIT PRINCE ST EXUPERY » : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE L'HERAULT (CAF)

Intervention de Monsieur Jérôme LARGUIER

Je vous informe, pour ceux qui l'ignoraient, que la CAF participe au financement des structures multi accueils et haltes-garderies, en versant notamment aux organismes gestionnaires une aide financière dénommée Prestation de Service Unique (PSU).

Dans ce cadre-là, la ville de JUVIGNAC signait le 1^{er} janvier 2013 avec la CAF de l'Hérault une convention pour percevoir la PSU relative à l'accueil régulier, occasionnel ou d'urgence des enfants de moins de 5 ans, pour son établissement d'accueil de la petite enfance.

Cette convention conclue pour 3 années doit être renouvelée.

A partir du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle convention annuelle doit organiser d'une part les modalités financières d'attribution de la PSU, et d'autre part, les conditions de suivi d'évaluation des actions mises en place.

Cette convention a plusieurs objectifs :

- Accompagner le développement du service multi-accueil, ainsi que l'évolution des amplitudes d'ouverture liées à l'évolution des rythmes et des temps de travail,
- Optimiser les taux d'occupation, en répondant au mieux aux besoins formulés par les familles, notamment par le multi-accueil,
- Améliorer l'accessibilité des modes d'accueil, avec la mise en place d'un barème national, modulé en fonction des ressources des familles,
- Favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants présentant des handicaps,
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles en situation d'urgence,
- Au titre de l'année 2015, la PSU versée par la CAF de l'Hérault au bénéfice de la ville de JUVIGNAC, s'est élevée à 372 754.01 €.

Les chiffres 2016 seront connus courant avril.

La ville de JUVIGNAC souhaite maintenir, bien évidemment, cette offre de service aux familles, pour la période du 1^{er} janvier 2017, au 31 décembre 2020.

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment de l'article L. 2121-22,
Après avoir bien entendu l'exposé des motifs précédents,

D'APPROUVER le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la CAF de l'Hérault et de la Ville de JUVIGNAC pour la période considérée.

Avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Jérôme LARGUIER pour ce point sur la CAF. D'abord, parce qu'effectivement cela nous aide à financer la petite enfance, dans tous les territoires, ensuite parce qu'ils financent évidemment l'école, grandement, au niveau notamment du périscolaire, et puis enfin, la CAF, par entremise de son Président, Guy-Charles AGUILAR que je remercie ici, a financé l'investissement de la future école Nelson Mandela, qui verra le jour au mois de juin. Et je précise ici, vous pouvez marquer cela dans vos tablettes, l'inauguration aura lieu le 30 juin.

Y a-t-il des observations, des questions ? Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci Jérôme, et nous passons à Alain GREPINET, qui va nous exposer, en synthèse, un rapport de la Chambre des Comptes, visant les années 2010 à 2015, relativement à la communauté d'agglomération de Montpellier, avant qu'elle passe en Métropole.

V- RAPPORT DE LA CHMABRE REGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE RELATIVEMENT A LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER POUR LA PERIODE 2010 A 2015

Intervention de Monsieur Alain GREPINET

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames Messieurs, le premier rapport que je suis amené à vous présenter, comme vient de vous le dire Monsieur le Maire, concerne le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, d'Occitanie, s'agissant de la gestion de la Communauté d'agglomération de Montpellier pour la période 2010 à 2015. Ce rapport nous a été communiqué et se déroule sur 140 pages, rassurez-vous, je ne vais vous en donner que quelques extraits. Les documents que vous avez, et qui sont projetés vous en donne l'essentiel.

Je vais revenir sur les points les plus importants.

Ce rapport d'observations définitives a été rendu public le 21 novembre 2016, et le code des juridictions financières fait obligation aux communes d'en rendre compte lors du prochain conseil municipal, c'est-à-dire, celui-ci, et de donner, ce qui doit donner lieu à débat.

Vous savez que la communauté d'agglomération est devenue Métropole le 1^{er} janvier 2015, et exerce à cette date 4 compétences obligatoires, 5 compétences optionnelles et 9 compétences facultatives, dont le détail figure dans le document dont vous disposez.

Les points essentiels qui sont résumés ici, concernent d'une part la fiabilité des comptes, la CRC rappelle que la Métropole doit veiller à rectifier notamment les anomalies, à mieux prendre en compte des risques financiers.

S'agissant de la situation financière, la CRC constate que celle-ci dans les Collectivités pendant cette période fait apparaître une augmentation sensible des subventions de fonctionnement versées (+ 20 %).

Avec une capacité d'endettements proche de 9 ans, et un encours de dettes représentant plus du double du montant annuel des produits de gestion, au niveau de l'endettement de la Collectivité, qui apparaît relativement important et représentant en 2014, plus de 2 000 € par habitant.

Le fonds de roulement a progressé, et permet de conserver une trésorerie positive.

S'agissant des ressources humaines, la CRC relève que les postes permanents représentent toujours la majorité des emplois, un glissement est observé vers les emplois non permanents occupés par des non titulaires, dont le nombre augmente. Au sein de la Collectivité, le temps de travail effectif (1 520 h / an), apparaît inférieur à la durée légale de 1 607 h / an. Le taux d'absentéisme a progressé, représentant un coût élevé autour de 15.9 millions d'euros par an. Le recours aux heures supplémentaires demeure important, ce qui pourrait justifier une réflexion sur l'annualisation du temps de travail, d'autant que la masse salariale progresse d'environ 3.5 % par an.

S'agissant de la marque « Montpellier Unlimited » : la chambre constate que le coût global du développement de cette marque représente plus de 2.6 millions d'euros. Ce coût significatif interroge, malgré les justifications avancées par la Collectivité, sur l'opportunité d'y mettre un terme, 20 mois seulement après son lancement.

Une observation, s'agissant des subventions versées à l'association de promotion des flux touristiques et économiques (APFTE) : la Chambre retient l'existence d'un risque financier et juridique procédant de leur incompatibilité potentielle avec la réglementation européenne sur les « aides d'Etat ». Le principe de prudence commande de notifier préalablement à la commission européenne, tout nouveau projet de versement d'une subvention de fonctionnement à cette association.

Enfin, l'usine de traitement des déchets par méthanisation Amétyst : la méthanisation n'a pas produit les résultats escomptés. Ce mode de valorisation des déchets ménagers aura, au final, pesé beaucoup plus lourdement que prévu sur les finances de la Collectivité. Les limites intrinsèques à cette

technique auraient mérité, lors de la nouvelle procédure d'appel d'offres, un débat plus complet devant l'assemblée délibérante, notamment sur l'exhaustivité des coûts à prendre en compte.

Voilà ainsi résumés, les différents points qui figurent dans ce volumineux rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Ainsi, vu le Code des Collectivités Territoriales, et après avoir exposé le présent résumé, nous devons prendre connaissance du rapport d'observations définitives de la CRC d'Occitanie rendu public le 24 novembre 2016, débattre du contenu de ce rapport, et autoriser le Maire, ou son représentant, habilité à cet effet, à prendre toute disposition, et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Alain, je précise simplement que ce rapport est effectivement en ligne, disponible sur le site internet de la Cour des Comptes (coursdescomptes.fr).

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

Monsieur GOEPFERT ?

Intervention de Monsieur GOEPFERT

Oui, bonsoir Mesdames et Messieurs. J'ai lu avec attention ce rapport, qui est bienvenu dans une période où le mot « transparence » est à la mode. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas très élogieux pour l'agglomération entre 2010 et 2015, puisque c'est la période qui a été observée.

Je note également dans ce rapport, que clairement, la ville de Montpellier bénéficie de beaucoup d'avantages, ceci au détriment des communes qui composaient à l'époque l'agglomération.

Et Alain l'a souligné, il est vrai que la fiabilité des comptes était également remise en cause par la Chambre.

Monsieur SAUREL va être accablé par ce rapport, puisqu'il n'a été que 9 mois Président de l'Agglo, avant de devenir Président de la Métropole. Mais, j'aimerais quand même rappeler à nos élus, ceux qui nous représentent au sein de la Métropole, que si un tel rapport, en 2020, devrait être émis par la CRC Régionale, à l'encontre de la Métropole, vous y seriez associé, et je vous demande d'être très vigilant.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Monsieur GOEPFERT. Sachez que je le suis, de même que Béatrice MICHEL, puisque nous avons vécu ici à JUVIGNAC une situation similaire avec un rapport à partir duquel nous avons dû travailler pour faire correspondre et converger les demandes des magistrats au vu de ce qui y avait été noté.

Nous aurons la même attitude. Sachez que Max LEVITA est quelqu'un que j'ai encore vu ce matin, à qui j'ai encore rappelé en conférence des Maires un certain nombre d'éléments, notamment financiers. Le lobbying est pour moi permanent. Il ne se situe pas forcément en Assemblée plénière, il est bien présent au quotidien. Je serai attentif, à ce que les mesures correctives qui sont énoncées par les magistrats de la CRC soient appliquées, en Métropole en 2017.

Intervention de Monsieur Jacques DE CHAMRUN

Je voudrais juste faire une remarque sur le point 3, les ressources humaines : dans une période actuelle, où on a tendance un petit peu à tirer sur la fonction publique, il est vrai, que constater que la durée normale du travail des fonctionnaires de l'agglomération ou de la Métropole n'est pas respecter n'est pas une bonne indication.

Ou bien, ça se traduit par des coûts supplémentaires pour le même service rendu à la Collectivité pour un coût donné, cela donne moins de services rendus à la Collectivité.

Je ne peux pas donner de leçon, bien entendu à la Métropole, mais je voudrais rappeler à tous ceux qui sont ici, le travail qu'ont fait l'administration et en particulier Jacques BOUSQUEL qui pilotait cette opération, pour ramener le personnel de la municipalité de JUVIGNAC au 1 607 heures qui sont légales pour les fonctionnaires territoriaux. Et, je dois féliciter Jacques et la Municipalité, de l'avoir fait en parfaite coordination, avec les personnels et leurs représentants syndicaux, ce qui s'est traduit par beaucoup plus d'avantages à équipe équivalente pour les Juvignacois, ou bien, si vous voyez d'une façon différente, moins de coûts, pour une prestation identique.

Et, cela se traduit, en même temps, je reprends le 2^{ème} point de ce chapitre 3, par une baisse de l'absentéisme des personnels. Ce que l'on a fait à JUVIGNAC, je pense que d'autres communes peuvent le faire aussi.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Jacques, on en parlera dans le DOB tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a d'autres observations, ou questions ? Pas d'observations ou questions. Nous allons procéder au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci, nous passons à l'affaire n° 6, pour qu'Alain GREPINET nous expose le contentieux qui nous oppose à Georges ELLUL.

VI – CONTENTIEUX ENTRE LA COMMUNE DE JUVIGNAC ET LE CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT. DOSSIER GEORGES ELLUL. REPRISE PARTIELLE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Intervention de Monsieur Alain GREPINET

Je vous rappelle que la commune de JUVIGNAC est actuellement en litige avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34).

Vous savez, nous l'avons déjà abordé plusieurs fois, cette question-là, concerne le règlement d'une partie de notre dette.

Je vais en expliquer les raisons.

Suite à la mise à disposition du Centre de Gestion de l'Hérault depuis 20 ans de Monsieur Georges ELLUL, la commune de JUVIGNAC doit rembourser au CDG 34, 75 % du montant des salaires versés à Monsieur Georges ELLUL. Si la commune conteste le bien-fondé des titres de recettes émis par le CDG, nous estimons que celui-ci a manqué à ses obligations, consistant à mettre tous les moyens à sa disposition en vue du reclassement de Monsieur Georges ELLUL. La procédure est en cours. Procédure administrative, auprès de la juridiction compétente, est en cours.

La commune de JUVIGNAC a provisionné les montants litigieux, pour un total de 92 100 €, et ceci depuis 2014.

Cependant, le 1^{er} juillet 2016, le Tribunal Administratif de Montpellier par deux jugements, déboutait la Commune de JUVIGNAC pour les titres de recettes émis par le CDG 34 pour les années 2014 et 2015.

Ces jugements n'étant pas suspensifs, la commune doit s'acquitter des montants considérés et procéder parallèlement à une reprise partielle des provisions constituées.

Seuls les montants suivants sont concernés par la reprise :

- 2014 : 30 921.03 €
- 2015 : 30 855.05 €

Soit un total de 61 776.17 € très exactement.

D'ailleurs pour mémoire, je vous rappelle, à titre d'information, qu'en remboursant au CDG 75 % des salaires qui sont versés à Monsieur Georges ELLUL depuis bientôt 20 ans maintenant, cela représente, en vertu des chiffres que je viens de vous donner en tenant compte des pourcentages, un salaire mensuel de 3 432 €, et que depuis 20 ans, depuis sa mise à disposition du CDG, cela représente un coût global de 823 680 € pour l'ensemble des communes, et pour la seule commune de JUVIGNAC, à hauteur de 617 760 €.

Ceci pour votre information. Il est proposé au conseil municipal, vu le CGCT et son article L2121-22, et après avoir entendu l'exposé des motifs, d'effectuer la reprise partielle des provisions pour un montant de 61 776.17 € au compte 7815 (pour les années 2014, 2015, l'année 2016, n'est pas actuellement prise en compte, ni comptabilisée)., d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération, de dire que les crédits correspondants sont inscrits au compte 7815 du budget.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Alain. La Commune est toujours en justice sur ce point, avec le Centre de Gestion. Donc, même si on doit payer partiellement pour les motifs que tu as indiqués, continuons la lutte.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations. Non. Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci. Alain GREPINET va nous parler dans le cadre de l'affaire numéro 7 du contrat de partenariat public / privé, avec une restructuration interne.

VII – CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE (PPP) CESSION DU CONTRAT DE PPP OPERATION DE RESTRUCTURATION INTERNE

Intervention de Monsieur Alain GREPINET

Je vous rappelle que la commune de JUVIGNAC a contracté en 2013, lors du mandat précédent, un partenariat public-privé, relativement à l'éclairage public, avec l'entreprise SPIE SUD OUEST, et ceci pour une durée de 18 ans.

Dans le courant de l'année 2017, l'entreprise SPIE SUD OUEST réalisera une opération de restructuration du Groupe SPIE, et la société initialement cocontractant de SPIE SUD OUEST apportera son activité « réseaux extérieurs et opérateurs télécom » à la société SPIE CITY NETWORKS,

sous forme d'un apport partiel d'actifs (l'entreprise SPIE SUD OUEST ne sera donc pas dissoute pour le reste de ses activités). Cette opération implique la cession du contrat de PPP.

Cette cession de contrat emporte le transfert des personnels antérieurement dédiés à la commune de JUVIGNAC. Les interlocuteurs de la commune demeurent les mêmes.

De plus, la société SPIE SUD OUEST et la société SPIE CITY NETWORKS, seront solidairement responsables des dettes contractées par la nouvelle entité dans le cadre de l'exécution du contrat. Cette opération n'aura donc aucun impact quant à l'exécution du contrat.

Je passe sur l'article 139 cité, qui doit s'afficher sur l'écran, du décret du 25 mars 2016, concernant les marchés publics.

La commune de JUVIGNAC, conformément à cet article, envisage d'autoriser le cocontractant à procéder à ladite restructuration.

Vu le CGCT invoqué, il est donc demandé d'autoriser la cession du contrat de PPP de la société SPIE SUD OUEST vers la société SPIE CITY NETWORKS, suite à une opération de restructuration interne,

D'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toute disposition, et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à prendre acte.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire remercie Alain, et rappelle que dans ce PPP, dont Alain vient de parler, la Métropole et la commune de JUVIGNAC sont impliqués ensemble, jusqu'à la fin du contrat.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ? Pas de question, pas d'observation.

Procédons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci, et toujours Alain GREPINET pour l'affaire n° 8, avec le recensement des marchés publics conclus en 2016.

VIII – MARCHES PUBLICS CONCLUS PAR LA COMMUNE AU COURS DE L'ANNEE 2016. RECENSEMENT

Intervention de Monsieur Alain GREPINET

Je vous rappelle que le recensement des marchés publics constitue aujourd'hui un outil essentiel pour la transparence des procédures.

Ainsi, la commune doit présenter à son conseil municipal au cours du premier trimestre de chaque année la liste de tous les marchés publics de travaux, de fournitures et de services conclus l'année précédente. Cette liste doit comporter l'objet du marché, son montant, et le nom de l'attributaire. Il doit de surcroît faire l'objet d'une publication sur un support laissé au choix de la Collectivité. Cette formalité est respectée en publiant la liste sur le site Internet de la Collectivité, ce qui sera donc fait.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de publier la liste sur le site acheteur de la Collectivité www.marché-securisé.fr.

A titre d'information, sur les entreprises attributaires, 73 % d'entre elles sont issues du département de l'Hérault, ce qui est désormais significatif.

Il est donc proposé au conseil municipal, vu le CGCT dans son article 2121-22, après avoir entendu cet exposé,

De prendre connaissance du tableau qui figure dans les documents que vous avez sous la forme de 2 tableaux successifs, prendre connaissance du tableau du bilan des marchés publics pour l'année 2016,

D'approuver le contenu du tableau annuel joint à la présente délibération,

D'autoriser le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toute disposition et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Alain. Vous pouvez lire les documents qui sont en pages suivantes, nous avons terminé les travaux de la rénovation du centre technique municipal dans lequel nous pourrions effectivement organiser des expositions. Ce centre technique a été réaménagé entièrement, avec le bâtiment voisin, qui a été adjoint au bâtiment ancien, avec de nouveaux bureaux, une réhabilitation pour nos agents. Ceci était important.

Est-ce qu'il y a des questions, sur cette affaire ? Pas de question, pas d'observation.

Procédons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci. Nous passons justement à l'affaire n° 9 avec Luc BRAEMER, qui va faire le bilan des acquisitions et cessions 2016.

IX – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LA VILLE EN 2016

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des Collectivités territoriales, je dois vous présenter le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune, pour l'année 2016.

Pour ce qui est des acquisitions, il n'y en a pas eu.

Pour ce qui est des cessions : nous avons donc cédé le parking Frédéric BAZILLE, d'une surface de 1 045 m², situé avenue Kalkar, à la SCCV Frédéric BAZILLE pour un montant de 424 000 €.

Il est rappelé que par la délibération du 27 juin 2016, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer l'acte de cession rendu nécessaire à la réalisation de la tranche n° 1 de l'opération Frédéric BAZILLE au Groupement CORIM / ENGELOTTI pour la somme de 424 000 €, ceci afin d'accueillir un programme immobilier de 32 logements à loyer adapté.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Luc.

Y a-t-il des observations, des questions sur cette affaire ?

Pas de question, pas d'observation. Nous passons au vote.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci, nous passons à l'affaire n° 10, où Luc va nous présenter un compte rendu opérationnel de la Zac des Constellations.

X – ZAC DES CONSTELLATIONS, COMPTE RENDU ANNUEL (2016) DE L'AMENAGEUR A LA COLLECTIVITE

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Le CRAC (Compte Rendu Annuel de l'aménageur de la Collectivité), et concerne ce qui s'est passé sur la ZAC.

Ce rapport au 31 décembre confirme que la ZAC répond aux exigences du Plan Local d'Urbanisme et aux objectifs du SCOT en vigueur.

Ainsi, sur les 36 hectares de la ZAC, et à l'issue de l'aménagement, on aura construit :

- 1 616 logements, pour une densité de 45 logements à l'hectare.
- Dont 457 logements sociaux, pour 30 % de l'ensemble des logements prévus sur ce quartier.

Le traité de concession signé en 2010 et le dossier de réalisation approuvé le 7 juin 2010, définissait notamment le programme d'aménagement (annexe 1 du présent rapport), a donné lieu à un 3^{ème} avenant.

Ainsi, cet avenant approuvé par la décision modificative du 19 novembre 2015, et signé le 6 décembre 2016, a modifié le nombre de logement attribués au lot D1 passant de 73 à 111 logements et a modifié le cout d'aménagement du carrefour à feux d'entrée de la ZAC portant celui-ci de 50 000 € HT à 220 000 € HT, sans changer les équilibres financières de la ZAC (annexe 4). Donc, nous avons effectivement donné une autorisation de passer sur le D1 de 73 à 111 logements, sachant qu'il y avait un programme prévu dessus, de 171 logements. On a donc diminué le programme prévu.

Pour 2016, on observe une répartition des constructions comme suit :

- 23 bâtiments collectifs
- 66 maisons
- 188 logements individuels
- 3 1116 m2 de locaux commerciaux

Pour les logements collectifs, ont été livrés :

- Le lot D4 (promoteur IDEOM), comprenant 40 logements, en « primo accessions ». C'est le 1^{er} immeuble en rentrant dans la ZAC à droite

- Le lot C1 , « Les Villégiales », qui est plus haut à gauche, comportant 56 logements.

Seuls les lots suivants restent en cours de réalisation :

- D1 pour 111 logements
- E3 pour 24 logements, qui lui vient d'être livré, et les 1ers habitants ont intégré leur logement.

Pour les lots individuels, il se sera vendu 122 lots en 5 ans, au 31 décembre 2016. Reste donc 66 lots à commercialiser.

La politique commerciale pour « agressive », comportant notamment une baisse de 10 % des prix de vente des terrains a permis à GGL de vendre 30 lots en 2016, contre 24 en 2015, et 9 en 2014.

Des travaux hydrauliques auront lieu sur le cours d'eau du COURPOUYRAN, et ce sera fait dans le cadre d'une observation, avec un système, pour consolider les berges.

L'aménageur GGL a cependant pris en charge les travaux de lutte contre l'érosion des berges, du fait de la sensibilité écologique du site.

Les anomalies relatives à des travaux de remblaiement de la zone inondable constaté en rive droite du ruisseau, parcelles 227, 235 et 252, ont été signalées à la ville, qui a envoyé immédiatement une mise en demeure. Effectivement, les gens déposaient des remblais dans le cours d'eau.

Des travaux supplémentaires ont été demandés par la ville de l'aménageur :

- Création de places de stationnement supplémentaires
- Création d'une zone bleue et d'une zone arrêt minute autour de la place du Soleil
- Création d'une zone de livraison en proximité de la supérette
- Création d'une zone 30 km/h à proximité du secteur des collectifs (rue Jupiter et rue de la Voie Lactée)
- Modification de l'aire de jeux qui avait été empierrées au sol, ce qui n'était pas vraiment une destination pour aire de jeux
- Aménagements liés à la régulation du stationnement rue Jupiter

Le montant de ces travaux a été prélevé sur le reliquat en numéraire dû par GGL à la commune. Au 31 décembre 2016, ce reliquat est de 40 709.75 €.

Enfin, GGL indique que son objectif 2017 est la réception et la rétrocession de l'ensemble des équipements publics (réseaux, espaces verts, voiries) à Montpellier 3 M, puisque maintenant la voirie a été « métropolisée ».

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Luc.

Effectivement, Luc rencontre les techniciens de GGL tous les 15 jours pour faire le point sur les rétrocessions, et aussi sur le compte rendu que tu viens d'évoquer, notamment les travaux d'aménagement qui ont été réclamés au fur et à mesure.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ? Pa de question, pas d'observation.

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Luc garde la parole pour l'acquisition d'un local en état futur d'achèvement, en vue d'une prochaine salle municipale.

XI – ACQUISITION D'UN LOCAL AVEC ACCES ET STATIONNEMENT EN VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) EN VUE DE CREER UNE NOUVELLE SALLE POLYVALENTE MUNICIPALE

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Nous avons constaté, la désaffectation de la salle, et prononcé le déclassement des parcelles cadastrées, section BX n° 297 et 35.

Il a été également acté du principe de cession desdites parcelles au groupement de sociétés CORIM/ANGELOTTI, conformément au résultat de la consultation de promoteurs organisée par la ville, sur la base d'un cahier des charges et d'une programmation stricte. Ce dernier a constitué pour cette opération, une Société Civile de Construction Vente (SCCV), dénommée « SCCV Frédéric Bazille JUVIGNAC ».

Le 27 juin 2016, le conseil municipal autorisait la vente du tènement au prix de 1 091 000 € (pour mémoire, l'évaluation par le Service des Domaines fixait le montant du bien à 1 000 000 €).

Au cours de l'automne 2016, la commune de JUVIGNAC a fait part à la société « SCCV Frédéric Bazille JUVIGNAC » de son intérêt pour le local d'activité construit par elle en pied de l'immeuble du programme local, susceptible d'accueillir un équipement public, et notamment une salle polyvalente.

Dans le cadre de sa volonté d'accompagner le développement de la commune, notamment par l'implantation d'équipements publics au cœur des quartier, au plus proche des habitants usagers, la ville se propose d'acquérir en vente en état futur d'achèvement (VEFA), qui permet d'être hors de la copropriété de l'ensemble qui va être construit, et donc les frais de gestion ne comportent pas de frais de copropriété, et en division en volume, un tout dépendant d'un ensemble immobilier à construire, situé à COUPOUYRAN, dénommé « Résidence Frédéric Bazille », (figurant au cadastre en section BX n° 518), pour une surface de 2 045 m², comprenant :

- Une salle polyvalente de 187 m²
- Un parvis et espaces verts de 578 m²
- 20 places de stationnement

Le prix de la vente, et la décomposition du prix : les parties ont convenu de l'achat en vente en état futur d'achèvement du bien moyennant le prix principal ferme et définitif de 480 000 €.

L'estimation de France Domaine du 1 juin 2016 (voir en annexe), fixait le prix de 577 680 € TTC (187 m² à 2640 € TTC / M² + 4 200 € TTC / place de stationnement).

Ce prix se décompose comme suit :

- Prix hors taxes de 400 000 €
- Une TVA de 20 %, soit 80 000 €

Ce prix comprend, je ne vais pas vous dire tout ce qu'il comprend, je vais vous dire ce dont il ne tient pas compte :

- Les frais et émoluments du présent acte, y compris les frais de publicité foncière

- Les travaux particuliers complémentaires demandés par l'acquéreur (pour l'instant, il n'y en a pas)
- Les frais de gestion de l'ensemble immobilier, à partir de la date à laquelle il lui aura notifié que les locaux sont mis à sa disposition.

Après, il y a les modalités donc et l'exigibilité du paiement, avec un échéancier.

Donc 20 % à l'achèvement du terrassement, 35 % à l'achèvement des fondations, 55 % à l'achèvement du plancher haut du rez-de-chaussée, 70 % à la mise hors d'eau, 95 % à l'achèvement de l'immeuble, 100 % à la mise à disposition.

Le prix est ferme et définitif, toute variation du taux de TVA pour quelque cause que ce soit, sera supportée par l'acquéreur ou lui bénéficiera. En cas de variation du taux de TVA, ce dernier serait applicable au prix des présentes, pour les échéances non réglées, lors de l'entrée en vigueur de ce nouveau taux.

Pénalités de retard de paiement des échéances : si les échéances de paiement définies ci-dessus n'étaient pas payées dans le délai convenu, seraient passibles d'une pénalité de 1% par mois de retard, au « prorata temporis ». Cette pénalité deviendrait exigible le 1^{er} jour de chaque mois de retard. Son versement ne vaudrait pas, de la part de SCCV FREDERIC BAZILLE JUVIGNAC, accord de délai de règlement.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Luc. Effectivement, nous pourrions disposer de la salle à quelle date ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Je pense qu'en 2018 nous pourrions inaugurer la salle.

Intervention de Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ? Pas de question, pas d'observation.

Intervention de Madame Nicole DAMAIS

Bonsoir à tous, simplement, il y aura 20 places de stationnement, pour la salle polyvalente. Est-ce que vous avez prévu que les propriétaires de l'immeuble ne puissent pas y accéder.

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

C'était une question récurrente, puisque la vraie question se reposera probablement. Faut-il parler des horodateurs ? Nous devons peut-être y venir. D'autre part, je pense que nous négocierons aussi, nous sommes à proximité très immédiate du parking de BRICORAMA, avec un accès, donc je pense que l'on pourra arriver à une convention.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Luc. Y a-t-il d'autres questions ?

Intervention de Monsieur GOEPFERT

Pas d'observation particulière, puisqu'on a déjà voté la résolution, du moins l'acte. Vous avez souligné Luc, les pénalités en cas de retard de règlement, mais, en cas de retard de livraison, y a-t-il quelque chose de prévu, ou bien sera-t-il prévu quelque chose ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Effectivement, il n'y a aucun article concernant un retard de livraison.

Intervention de Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Monsieur BOUISSEREN

Concernant l'échéance de paiement, avant même la mise à disposition : 100 %. Sous réserve de réception, sans réserve. Il y a 5 % de garantie, qui peut être remplacé par une caution bancaire. Ce n'est pas indiqué, mais, apparemment, c'est la réglementation.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Monsieur BOUISSEREN, y a-t il d'autres observations, et questions ?

Intervention de Madame PLAYS

Bonsoir, cette salle sera évidemment plus fonctionnelle que l'autre, c'est ce que vous disiez tout à l'heure. Donc, il y aura combien de places, ce sera quoi comme spectacles, et combien de places y a-t-il dans cette salle ?

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

Alors, ce n'est pas une salle de spectacle.

Intervention de Madame PLAYS

C'est une salle polyvalente.

Intervention de Monsieur Luc BRAEMER

C'est une salle polyvalente, une salle d'activités où il y aura des activités calmes, compte tenu de la proximité des immeubles, avec un règlement intérieur qui doit être mis en place, je pense.

Intervention de Madame PLAYS

C'est une salle qui sera prêtée aux associations ?

Intervention de Monsieur le Maire

Oui, absolument.

Y a t-il d'autres observations, et questions ?

Nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci Luc, nous passons à Jacques BOUSQUEL pour l'affaire n° 12, avec une convention Pôle Emploi de Celleneuve et la ville de JUVIGNAC.

XII – CONTRAT DE COOPERATION ENTRE POLE EMPLOI MONTPELLIER CELLENEUVE ET LA VILLE DE JUVIGNAC

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

Dans le cadre de sa mission de service public, POLE EMPLOI s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises, ainsi que des Collectivités territoriales.

Grâce à leur connaissance du marché local de l'emploi, les services que le POLE EMPLOI est en mesure de proposer, s'articulent autour de services socles, pour toutes les offres d'emploi, et des services renforcés permettant d'accompagner plus fortement le recrutement.

Dans le cadre des prochains recrutements d'animateurs qui se tiendront en préparation de la rentrée scolaire 2017/2018, la Mairie de JUVIGNAC a souhaité renouveler le partenariat avec le POLE EMPLOI de Celleneuve, qui propose en complément des services d'appui un accompagnement sur mesure, comprenant notamment :

- Le conseil en recrutement, mobilisant l'analyse de poste, et le support d'entretien d'embauche
- La présélection des candidats
- Les actions d'adaptation des demandeurs d'emploi au poste de travail

Monsieur le Maire remercie Jacques. Effectivement, POLE EMPLOI, est un partenaire essentiel pour la Collectivité. Je me tourne aussi vers Jacques DE CHAMBRUN, qui travaille avec ses collègues de l'arc ouest, pour essayer de bâtir ensemble une mutualisation de ces rapprochements entre les entreprises publiques et privées, et POLE EMPLOI.

Donc, là, pour le coup, c'est Jacques BOUSQUEL qui la présente, puisque nous parlons de recrutement d'animateurs municipaux naturellement.

Est-ce qu'il y a des questions, observations, sur cette affaire ?

Intervention de Monsieur GOEPFERT

Oui, moi j'ai toujours émis un doute sérieux sur la capacité POLE EMPLOI à sélectionner des candidats valables, et on ne peut pas non plus les forcer à postuler à des offres qui ne leur correspondent pas du tout... De surcroît, je ne vois pas l'intérêt d'un contrat avec un établissement public, dont c'est la mission. Maintenant, il ne coûte rien d'essayer. Par contre, il serait souhaitable qu'un an après l'effet du contrat, on ait un retour sur l'efficacité d'une telle disposition.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

POLE EMPLOI fait une présélection, il ne sélectionne pas les candidats. Ce sont les services de la municipalité qui les sélectionne (pour être bien précis). Donc, c'est bien ça, au final, c'est nous. Et, en même temps, si ces gens, des fois, il faut qu'ils aient le BAFA, cela, on n'en parle pas, c'est la règle, mais, s'il y a une formation complémentaire à faire, POLE EMPLOI nous la fournit. C'est surtout dans ce but.

Intervention de Monsieur le Maire

Juste avant que je donne la parole à Madame PLAYS, sur la convention et ses annexes, il y a toute une série décrite des obligations que POLE EMPLOI doit à la commune, et inversement, et ils ne se contentent pas uniquement de nous envoyer des candidats comme ça, que l'on accueille ici, une fois qu'ils ont signé la convention.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Moi, je me fais la même réflexion que Monsieur GOEPFERT, et ma question, c'est : est-ce que ce n'est pas la vocation première de POLE EMPLOI, cet accompagnement au départ, est-ce que cela ne fait pas double emploi, une convention entre une commune et POLE EMPLOI, est-ce que c'est vraiment efficace ? Ce serait bien de faire un point, effectivement, je suis assez d'accord, dans un an. Après, si cela ne coûte rien à la commune....

Intervention de Monsieur le Maire

Pour les Collectivités locales, POLE EMPLOI n'est pas le partenaire « de source ». POLE EMPLOI travaille avec des demandeurs d'emploi.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Oui, mais de fait, c'est un partenaire, que ce soit avec les communes, ou les entreprises, c'est quand même la structure qui recherche des candidats, propose des candidatures.

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

Oui, mais, justement, c'est un moyen quand même, d'avoir, par POLE EMPLOI, un grand vivier de personnes, susceptibles de venir dans notre Collectivité. J'ai bien précisé, c'est nous, à la fin, qui choisissons.

Intervention de Monsieur le Maire

Ce qui est mené ici, dans cette convention, dépasse largement le cadre naturel des relations entre une Collectivité publique et puis cette entité de l'Etat. On leur demande plus, dans cette convention. Il y a un affinage en fait, des relations contractées entre la commune et POLE EMPLOI, de Celleneuve en particulier, qui consiste à créer des liens plus forts, en amont, pendant, et puis après, pour adapter les personnes, une fois qu'elles sont en place. Donc, on a un partenariat noué, sur toute la durée de la contractualisation.

Intervention de Madame Florence PLAYS

Il y a un suivi de POLE EMPLOI, de la personne ?

Intervention de Monsieur le Maire

Oui, notamment, et effectivement, je vous invite à lire les 4 à 5 pages du contrat, et vous allez vous rendre compte que ce sont des conventions qui vont très finement dans le détail.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT

On a bien compris qu'on est tous d'accord, et, ce que je pense, et voudrais souligner ce soir, c'est que pour en arriver à signer de telles conventions, on peut estimer, logiquement, que POLE EMPLOI en temps linéaire, ne va pas jusqu'au bout des choses, et ne fait pas la mission qui lui est confiée.

Je souhaitais juste le souligner.

Intervention de Monsieur le Maire

Je prends ce que l'Etat me donne, et si l'Etat me permet de conventionner, c'est encore mieux. Je ne vais pas porter un jugement sur les considérations nationales.

Je vous remercie pour vos interventions.

S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose de passer au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Et nous passons à l'affaire numéro 13, au Jacques BOUSQUEL va nous exposer la mission d'accompagnement individuel, à l'évaluation des risques professionnels pour nos agents.

XIII – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL A L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EVRP) – CONVENTION D'ADHESION

Intervention de Monsieur Jacques BOUSQUEL

L'évaluation des risques professionnels, est une obligation imposée par le code du travail, applicable par la Fonction Publique Territoriale.

Elle a pour objectif d'identifier les risques auxquels les agents sont exposés, et de les prioriser, de mettre en place des mesures de prévention afin d'éliminer, ou de réduire les risques, et d'améliorer les conditions de travail de manière générale.

Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans le Document Unique.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la Collectivité. Il permet de lister et de hiérarchiser les risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité de tout salarié. Ce document doit faire l'objet de réévaluations régulières, au moins une fois par an, et chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée.

Il permet de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations qui auront été effectuées.

L'objectif principal est de garantir un meilleur niveau de protection de la sécurité, et de la santé des agents, afin de réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles.

La Collectivité doit avoir un assistant ou un conseiller de prévention désigné, porteur du projet, et interlocuteur du service Hygiène et Sécurité.

Il est proposé à ce titre de désigné Monsieur Khaled NOURREDINE, technicien territorial, formateur-sauveteur, secouriste du travail (SST), anciennement chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité de la Mairie de LODEVE, que nous avons recruté il y a quelques temps. Une convention d'accompagnement sera signée pour une période maximale d'un an.

La participation du CDG 34 se caractérise par le lancement de la démarche, la préparation de l'évaluation, l'analyse du terrain et des unités de travail, par les différents partenaires, l suivi des évaluations des risques réalisé par la Collectivité ou l'établissement, la finalisation et la détermination des mesures de prévention et la définition d'un plan.

Le FNP peut octroyer des subventions pour mettre en place les démarches de prévention, notamment, une aide financière, pour l'élaboration du Document Unique.

Grâce à son accord avec le FNP, le CDG 34 permet aux collectivités et aux établissements publics intéressés de bénéficier d'une procédure de demande de subvention simplifiée.

Le montant est de 160 € / agent / jour plafonné suivant le barème suivant :

- De 1 à 15 agents : 2 000 €
- De 16 à 50 agents : 5 000 €
- De 51 à 250 agents : 10 000 €
- De 251 agents et + : 15 000 €

L'aide financière porte uniquement sur le temps mobilisé pour la mise en place de la démarche de prévention. Elle ne prend pas en charge l'achat de matériels, ou de formations.

La subvention est versée en une seule fois, au terme de la démarche sur la production des documents justifiant sa réalisation.

Le service Hygiène et Sécurité du CDG 34 est l'interlocuteur privilégié pour faciliter cette démarche. En effet, cette aide est conditionnée par la constitution d'un dossier, présentant l'engagement de l'autorité territoriale, le projet concerné ainsi que les justificatifs administratifs.

Il est précisé que la facturation par le CDG 34 des frais de la mission, sera établie en fin de prestation, ou au plus tard, un an après la signature de la convention, qui est jointe au dossier.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Jacques

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette affaire ?

Tout est clair pour vous ?

Accompagner les agents dans leur sécurité, est pour nous une priorité, pour toi Jacques, qui est en charge du personnel communal, et de la sécurité.

Khaled NOURREDINE, qui est une personne citée dans le document, est une personne qui est arrivée il y a quelques mois, et qui est aujourd'hui au centre technique municipal, que j'évoquais tout à l'heure, et qui nous arrive de LODEVE, avec des compétences absolument intéressantes en matière de formations, de sauvetage, de secourisme du travail notamment, et de CHSCT. Il est là ? Levez-vous Monsieur NOURREDINE. Que les gens vous connaissent. Bienvenue à vous.

Nous allons passer au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Nous passons à l'affaire n° 14, que je vais présenter, veuillez excuser Monsieur Alain CASTELL qui est souffrant ce soir.

Je dois noter la sortie de Madame PLAYS, à 20 h 20. Je passe à l'affaire 14, donc, je me dois de noter les entrées, et sorties des élus.

Je vous indique qu'à la Métropole, quand on sort pour aller aux toilettes, comme ça, on signe un papier comme quoi on sort à telle affaire, et on signe en rentrant. C'est la règle.

XIV – OCCUPATION COMMERCIALE DE L'ESPACE PUBLIC – PARVIS DES DROITS DE L'HOMME

Intervention de Monsieur le Maire

Je vais vous parler d'une occupation commerciale que vous avez pu voir l'année dernière sur le Parvis des Droits de l'Homme, et qui consiste à permettre de permettre à des artisans ou des commerçants d'animer une zone de terrasse en bordure du parvis des droits de l'Homme.

Nous avons testé l'année dernière ce dispositif, et décidé de le conforter en 2017, à titre saisonnier, avec une autorisation préalable demandée par les commerçants, qui, à l'appui d'un dossier, qui, pour s'installer devront payer une redevance.

Cette demande d'autorisation s'effectue auprès du service d'occupation temporaire du domaine public, qui est dans la commune, avant le 1^{er} février normalement, et reporté cette année au 30 mars, et comprend : un formulaire, un projet descriptif, un plan, peut être accompagné d'un extrait Kbis, une attestation d'assurance notamment.

La durée d'autorisation est d'avril à octobre inclus, avec une installation avant le 1^{er} avril, et après, et début novembre.

Chaque année cette autorisation peut être renouvelée. Le lieu doit être restitué en son état d'origine, avec obligation pour le bénéficiaire évidemment, d'entretenir, de nettoyer les lieux lui-même, de se conformer avec son matériel aux coloris, formes et harmonies d'ensemble, et au caractère urbain de l'espace, assurer également, et assumer la tranquillité publique du lieu, interdisant...

Voilà le retour de Madame PLAYS (20 h 23)... La métropole nous oblige à signer, quand on sort, et quand on rentre, en notant les numéros d'affaire. Cela sert à savoir qui vote, et qui ne vote pas.

Donc, la sonorisation des terrasses est interdite, pour le repos des habitants sur la place.

La redevance est fixée à 42 € / m², que dire, à part que la gendarmerie, et la police municipale, peuvent effectuer des contrôles, ou des agents assermentés.

Nous proposons ce soir la prolongation pour 3 ans de cette utilisation de la zone de terrasse à titre saisonnier, bien sûr, de fixer à 42 € / m², pour la durée de la saison, la redevance d'occupation, et d'affecter les crédits au chapitre 70, c'est-à-dire, les recettes communales.

Est-ce que vous avez des questions, des observations, sur cette affaire ?

Intervention de Madame Nicole DAMAIS : je voulais simplement savoir, comment vous allez attribuer cette place, s'il y a 2 commerçants qui veulent l'exploiter ? Est-ce qu'il y aura une commission ?

Intervention de Monsieur le Maire

Alors, deux éléments :

- Alain CASTELL pilote une commission extra-municipale en rassemblant les représentants des commerçants, et puis des commerçants eux-mêmes, qui est destinée à travailler sur ce genre de sujet notamment, et pas seulement. Intégrer aussi les animations, on parlait des associations tout à l'heure. D'intégrer aussi des mentions de rayonnement du territoire. Je pense que les partenaires commerçants sont pour nous des partenaires extrêmement privilégiés, avec qui Alain CASTELL et nous, nous entendons travailler. Donc, effectivement, sur cette zone-là, plusieurs emplacements sont prévus, et puis les dossiers qui seront amenés à être regardés, devront tenir compte du nombre de commerçants qui doivent s'installer.

Intervention de Madame Nicole DAMAIS

Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Je vous en prie. Est-ce qu'il y a d'autres observations, ou d'autres questions ?

Pas d'observation, pas de question, nous passons au vote.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Merci, et je passe à l'affaire n° 15 que je vais vous présenter également, en essayant de faire le plus synthétique possible, puisqu'il s'agit du débat d'orientations budgétaires dont j'ai dit tout à l'heure qu'il va faire l'objet d'un vote. En effet, la loi sur la nouvelle organisation territoriale, modifie ces

dispositions pour les communes de plus de 10 000 habitants. Alors, nous ne sommes pas obligés de voter, et de rentrer un débat qui implique un volet ressources humaines et un volet financier, mais nous le faisons, dès à présent, mais si nous ne comptons pas 10 000 habitants. Et nous présentons aux habitants le volet financier, et le volet des ressources humaines.

XV – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES RELATIVES AU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2017

Intervention de Monsieur le Maire

Vous avez derrière moi, un document qui comporte une quarantaine de feuillets sur ce débat, avec une présentation du contexte, puis, un volet finance, avec les recettes et dépenses de fonctionnement, puis recettes et dépenses d'investissement.

Et puis ensuite, un état sur l'endettement et l'épargne.

Et enfin, le volet ressources humaines, avec l'évolution des dépenses de personnel, la structure des effectifs, l'égalité hommes/femmes, qui est prévue pour les communes de plus de 20 000 habitants, mais que l'on préfère présenter aussi. Et puis les orientations pour 2017.

Donc, dans les éléments de contexte, c'est le troisième volet que l'on présente depuis notre élection

Je tiens à rappeler que les difficultés budgétaires, qui sont structurelles, et sur lesquelles nous devons rester vigilants.

Je salue deux personnes dans la salle, qui ont fait écho des propos du Préfet, qui soulignait le fait que depuis le changement de l'équipe municipale, les comptes avaient été redressés de manière spectaculaire.

Donc, merci Monsieur le Préfet.

Toutefois, nous restons vigilants, c'est important.

L'état continue en effet de baisser ses dotations pour les communes, de 50 milliards d'euros pour l'ensemble du plan prévu ; 11 milliards d'euros de baisse pour 2017, c'est-à-dire, une baisse de plusieurs milliards d'euros, un repli de 7.1 % sur la dotation globale de fonctionnement, et donc, 2017 pour nous, s'organise autour d'un Comité de Suivi, que nous avons établi depuis 3 ans, avec des partenaires financiers, que nous avons rencontrés la semaine dernière, que nous voyions à l'époque tous les trimestres, et qui nous ont demandé de nous voir une seule fois par an, car ils ont confiance en la rétrospective, mais aussi prospective que nous faisons, et que vous allez pouvoir examiner tout à l'heure.

Donc, il y a 10 jours, ce débat a été évoqué aussi avec les partenaires bancaires que sont le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, et la Caisse des Dépôts, mais aussi la Banque Postale.

Pour 2017, nous poursuivons la non augmentation des impôts, 0% d'augmentation.

2017, c'est l'année aussi du transfert, cette fois, des voiries départementales vers la Métropole, qui font aussi l'objet d'attribution de compensation du Département vers la Métropole. Donc quelques agents départementaux de la voirie vont être affectés au système de voirie Métropolitain.

Des dispositions pour l'année 2017 nationales étant ainsi évoquées, nous rentrons dans les orientations budgétaires 2017, pour la commune propre de JUVIGNAC, avec, pour commencer, le volet Finances.

Volet Finances :

Dans le volet finances, les recettes de fonctionnement vont être présentées ici sous forme de divers graphiques, en commençant par la fiscalité directe, impliquant, vous l'avez vu, et je viens de le dire, 0 % d'augmentation des taux d'imposition pour la commune.

Nous avons mis en place un observatoire de la fiscalité qui nous permet d'ajuster la réalité – on parlait tout à l'heure de décalage de calendrier de cession budgétaire – donc, on met en place cette observatoire de la fiscalité, qui nous permet d'ajuster la réalité des constructions autorisées pour la commune.

Donc, vous avez un tableau qui montre l'évolution chiffrée des taxes d'habitation et des taxes foncières entre 2014 et 2020, c'est un peu loin, je vous l'accorde.

Donc, ce tableau montre au niveau des bases et des augmentations naturelles de la part de l'état, qui calcule les bases naturelles, et puis aussi, l'évolution des habitants qui sont amenés à venir sur le territoire, plutôt autour des années 2019.

Donc les taux ne bougent pas, mais l'évolution des bases, elle, augmente significativement.

Le fruit conjugué de l'accroissement des nombres de contribuables et puis la réévaluation forfaitaire des bases que je viens d'évoquer, qui est à 0.4 %, nous montre effectivement la dynamique fiscale de JUVIGNAC.

Et, juste sur le tableau que vous avez derrière moi, avec les bâtonnets bleus qui sont la taxe d'habitation, et en rouge la taxe du foncier bâti, le foncier non bâti en vert, ne rapporte pas grand-chose dans les collectivités locales, et vous le voyez à peine, sur le tableau.

En terme de fiscalité indirecte cette fois, nous avons 4 taxes qui sont :

- La taxe de séjour : réglée par les touristes qui viennent dans les hôtels. Je rappelle que les hôtels ne sont que de simples facteurs, ils ne payent pas eux même la taxe de séjour.
- La taxe sur la publicité extérieure : réglée par les commerçants justement.
- Les droits de mutation : à chaque fois que vous achetez, ou vendez un bien.
- La taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles, à partir du moment où un programme pourrait générer cette taxe.

Donc, la taxe de séjour évolue de manière classique sur l'année 2016, et évolue parce qu'on a rattaché en 2016, des sommes dues au titre de 2015.

Sur la taxe sur la publicité extérieure, là aussi, il y a eu de la part de nos services des procédures de déclaration et de recouvrement qui ont été mises en place en 2015, et qui montrent que la restructuration de ce service fait, finalement entrer mieux l'argent dans les caisses de la commune.

L'évolution de la réglementation et, c'est Béatrice MICHEL qui l'a porté depuis 2017, et donc, pour 2017, nous prévoyons une baisse de ces recettes.

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation montre aussi le dynamisme du territoire, à savoir qu'effectivement JUVIGNAC est attractif, et donc, les droits de mutation sont assez importants.

Sur les cessions de terrains devenus constructibles, la recette étant par nature incertaine, on n'a pas projeté sur l'exercice 2018, de recette supplémentaire.

Nous passons ensuite à la dotation globale de fonctionnement, avec un tableau, qui présente, avec des bâtonnets bleus l'évolution de cette dotation globale de fonctionnement, la baisse dont je parlais tout à l'heure depuis 2014.

Il a rapporté 900 000 euros à la commune en 2014 et qui en 2017 n'en rapportera plus que 389 000 euros. Donc c'est 600 000 euros de moins c'est important les plans de fonctionnement.

Ensuite, une stabilisation et après 2018. En principe l'Etat n'a pas prévu de continuer à baisser sa dotation, mais on peut penser que quelques soient les programmes, l'Etat va continuer à se désendetter via cette dotation sur les collectivités locales.

Les autres recettes de fonctionnement qui permettent à la collectivité d'ajouter aux dates que je viens d'évoquer, sont celle des redevances culturelles, sportives, sociales et de loisir, qui, sous vos yeux sont présentés sous forme d'histogrammes.

En deçà des prévisions, ces recettes en 2016 ont été constatées et les services sont en train de radiographier l'analyse pour nous expliquer la baisse qui peut être due à divers facteurs. Soit, le nombre de bénéficiaire qui diminue, mais on peut avoir des bénéficiaires qui augmentent ou qui sont au même nombre, mais qui n'ont peut-être pas le même montant pour des raisons financières. Par exemple, leur revenu fiscal de référence, et c'est une analyse qui est en cours.

Sur le fond de péréquation intercommunale, là aussi vous avez un histogramme qui s'affiche derrière moi, qui consiste à prélever une partie des ressources des EPCI nationaux qui sont plus riches pour les redistribuer aux communautés de communes qui sont les plus pauvres. Et, la communauté d'agglomération, qui, aujourd'hui, est la métropole de Montpellier en bénéficie, et donc la commune de Juvignac en bénéficie également autour de 100 000 euros environ par an.

Je passe rapidement sur la baisse légère entre les revenus de 120 000 à 100 000 euros depuis 2016 qui est du fait que le nombre de communautés de communes nationales a diminué inversant les effets de comptabilisation de cette pauvreté relative et finalement vient dégrader le nombre de bénéficiaires et donc réduire un peu pour la commune le montant qui passe à 99 000 euros.

En synthèse, vous avez une hausse des recettes qu'on a eues en 2015 qui est générée par la convention notamment, que nous avons passée avec la Métropole lors du transfert de la voirie pour rembourser les salaires du fonctionnement des charges et des services. Voilà pour les recettes de fonctionnement.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, cette fois, nous entendons dans le futur mais nous le faisons par le passé, maîtriser les dépenses de fonctionnement, de sorte que nous puissions retrouver les capacités d'investissement en minimisant le recours à l'emprunt. Tel est le défi relevé par nos services et par Alain GREPINET que je remercie ici et qui est chaque semaine au comité d'engagement, avec l'œil bienveillant d'Eugénie GRAVIER qui vient vérifier qu'avec la gomme et le crayon, en passant par les écoles, on ne dépense pas n'importe quoi et n'importe comment.

Donc les dépenses de personnel pour commencer, évoluent selon l'histogramme que vous avez peut être derrière moi, qui montre un creux puis une hausse courant 2016. Alors d'abord une diminution très significative de 2014 à 2016 des dépenses de personnel due au rééquilibrage de l'organisation communale avec d'abord des transferts de compétence, notamment la voirie, j'en parlais tout à l'heure, puisque 2016 a vu partir de la commune 12 agents municipaux équivalent temps plein, également et au-delà de ça, c'est aussi les outils de gestion en matière managerielle qui ont permis à l'administration de pouvoir travailler sur la réforme du plan de travail, sur le calibre mensuel des RTT, qui sont « fléchés », des outils de lutte contre l'absentéisme et qui ont été mis en place, une demande d'exécution, notamment des heures supplémentaires, on en parlera tout à l'heure, la connaissance en un mot des programmations culturelles, de loisir, de service, de festivité et d'appel à la mobilité interne.

Donc tous ces travaux déjà que nous avons soulignés en partie tout à l'heure, contribuent à ce que les dépenses de personnel puissent effectivement baisser.

Les perspectives de dépenses atteindront en 2020 un niveau équivalent à celui de 2014 alors que la commune s'est restructurée renforçant l'encadrement de direction. L'encadrement intermédiaire aussi et puis les services prioritaires, donc les services de la culture, la direction de la communication, la direction de la scolarité et, je vais demander aux nouvelles personnes qui sont peut être installées là, Vanessa GOMEZ, la nouvelle directrice de la communication de se présenter, se lever et lever la main. Elle est arrivée le 1^{er} Janvier 2017 dans la commune.

Voilà, et puis également Marie ALDEBERT, qui est arrivée il y a 10 jours et qui vient assurer les missions de la direction des solidarités, de la santé en général, de la commune de Juvignac.

La Police Municipale effectivement aussi qui a vu ses effectifs évoluer. Le temps périscolaire, extrascolaire également accompagné ensuite des réformes statutaire « Prime Point », l'augmentation du point d'indice, le RIFSEEP dont on a parlé lors du dernier conseil municipal, voilà avec toutefois effectivement une prospective, nous imposant de mener pour limiter l'évolution des dépenses de personnel à 1% par an à compter de 2017.

Donc vous voyez, on doit demeurer très vigilants et :

- Responsabiliser les managers et les cadres intermédiaires

- Optimiser les organisations pour toujours mieux faire

Vous avez des histogrammes sur les dépenses des masses salariales peut être qui sont présentés derrière moi.

En 2015, il y a un ratio qui consiste à relever les dépenses de personnel à l'égard des dépenses de fonctionnement. Et Juvignac sur une commune de 5 à 10 000 habitants pour une moyenne de 55% au niveau national, Juvignac est à 51%, donc un ratio satisfaisant, sachant que les chiffres INSEE sur lesquels sont bâtis ces ratios peuvent évidemment être en décalage avec les chiffres réels de la commune que j'ai souvent évoqués.

Deuxième poste de grande vigilance de nos politiques publiques, en matière budgétaire, le budget des services, c'est-à-dire que l'évolution des charges et des règles de fonctionnement que nous souhaitons axer en 2017 sur la solidarité, j'en vais en parler. Sur, aussi, les jeunesses, je précise, porté par Audrey, mais aussi la culture, l'animation et la communication, donc font que la diminution de ces dépenses générales, là aussi, résultent de la réorganisation et de la réécriture des procédures d'engagement.

Le suivi comptable est bien meilleur, la préparation et l'exécution des budgets est bien meilleure.

Là, je remercie la directrice des finances, qui se trouve ici au milieu des directeurs, voilà. Qui est chez nous depuis 3 ans, c'est pour ça qu'on ne vous la présente plus.

Donc le compte administratif 2016, montre que nous avons toujours des marges de progrès en matière de prévisions et d'exécutions budgétaires puisque le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 82% du montant que nous avons votés début 2016, donc il convient là aussi d'améliorer ce ratio au fil des mois.

Au niveau de ce chapitre, nous entendons le limiter à 1,3% sauf pour l'année 2019, puisque j'ai regardé et porté des réflexion sur la construction de nos berceaux qui arriveront certainement en 2020, donc c'est pour ça que nous vous présentons une progression de 7,20% sur l'année 2019 pour rééquilibrer et pour faire un appel à des berceaux sur le territoire qui en manque cruellement.

Enfin, passons aux subventions des associations donc nous parlions tout à l'heure. Nous soutenons encore et toujours l'action des associations, je ne reviens pas dessus, pour la réalisation de leur projet. 80 000 euros pour 2017, 72 000 euros mobilisés en 2016, donc c'est un niveau que nous entendons garder comme constant. Avec des hypothèses reconduites jusqu'en 2020 à ce niveau constant.

Recettes, dépenses, on arrive à l'Épargne.

Je vais vous épargner, rapidement, ce qu'on appelle un taux brut, qui est un indicateur de santé financière de la commune. Un ratio de taux brut compris entre 8 et 15% est un ratio moyen qui satisfait et qui montre la santé financière des communes. Vous avez un histogramme qui vous expose comment de 2014 on est parti avec une épargne brute à N au-dessus de 0% et qui ensuite, vous le voyez, jusqu'en 2020, se profile en fonction des investissements que nous menons et nous vous en parlerons dans un instant. En 2018 avec 8 à 10-14%. Voilà.

Donc sur l'évolution de la capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce qui nous reste à la fin du mois pour fonctionner. Cet excédent, ou cette perte aussi, puisque la capacité d'autofinancement, la CAF, était négative jusqu'en 2014 font finalement la ressource dont dispose la commune pour d'abord rembourser son capital de la dette. Donc les parts brutes deviennent les parts nettes. C'est ce qui permet à la commune de rembourser sa dette, donc vous le voyez dans un histogramme, les couleurs saumon et puis vert qui vous montrent que nous sommes sur 2015 et 2020 toujours positifs est largement positif en épargne brute.

Nous avons largement les moyens de rembourser le capital de la dette qui, du coup, se retrouve en négatif au niveau de la CAF nette.

Pourquoi ? Parce que l'attribution de compensation, on en parlera plus tard, en fait est une dépense de fonctionnement qu'on a mise en place à la métropole pour les voiries, les espaces verts maintenant, les ronds-points etc... qui sont aujourd'hui faits.

Vous avez pu observer dans la ville, nous pilotons des réhabilitations au niveau des ronds-points. Par exemple, 1,9M qui passent en dépenses de fonctionnement alors qu'auparavant c'était dans le tableau d'investissement que ces dépenses étaient menées. Donc la capacité d'autofinancement nette n'a plus aucun sens, on en parlera tout à l'heure.

Vous avez quelques histogrammes de synthèse sur cette épargne, je ne reviens pas dessus, nous passons aux dépenses d'équipement. Donc le tableau d'investissement dont je parlais à l'instant, puisque ses capacités d'autofinancement enfin positives nous permet d'investir.

Investir c'est créer de l'emploi, c'est accompagner les entreprises du secteur local, ou pas d'ailleurs, parce que les marchés publics nous imposent, de ne pas localiser bien sûr mais nous avons prévu pour 2017 pour 8 250 000 € c'est-à-dire une hausse extrêmement forte, 119% par rapport à 2016.

Donc les crédits 2016 pour parti n'étaient pas consommés 2,6M € et qui ont basculé pour 2017. Et nous avons aussi les dépenses d'équipements dans un programme pluriannuel d'investissement prévu jusqu'en 2020 et qui s'ouvre sous vos yeux.

Qui en fait, pour grande partie concerne évidemment l'école, puisque pour 2016 et 2017 nous avons 3M et 4M environ pour le financement de l'école et puis rien de 2018 à 2020 et ensuite des fondements de cours c'est-à-dire des compléments sur la voirie que la commune peut apporter si tant est que la métropole dont fait la pub pour l'avenue de Fontcaude, c'est extrêmement cher et ça excède largement ce que la métropole peut financer dans l'attribution de compensation. On a le droit d'apporter un fond de concours c'est-à-dire mettre un ticket financier supplémentaire pour aller faire ces travaux.

Les dépenses d'équipement, vous avez un histogramme qui vous les présente et qui montre que ce PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) dont nous reparlerons et qui concerne toutes les délégations, ici présentes autour de moi qui sont échelonnées jusqu'en 2020.

On est sur les participations et les cessions d'urbanisme, on en parlait tout à l'heure, de dire qu'effectivement ces cessions et ces participations jouent un rôle important dans le plan de redressement que nous avons mis en place depuis 2014 et qui se projette jusqu'en 2020 aussi.

Donc, nous avons intérêt à ne pas trop décaler les cessions et à faire en sorte que l'on réceptionne les équipements tels qu'ils sont prévus. Donc pour mémoire, on avait des anciens tennis couverts, la salle privée Bazille. On en a parlé, pour les projets urbains participatifs, c'est les pubs qu'on a signées souvent, et bien, ils sont présentés dans le tableau que vous avez sous les yeux devant vous.

L'endettement de la collectivité avec d'abord une réorientation de la structure du portefeuille du capital de la dette qui jusqu'en 2014 et essentiellement composé de deux acteurs que sont le Crédit Agricole pour 60% et puis Dexia Crédit Local qui a fait faillite et qui est recruté par une filiale de la poste et de la caisse des dépôts.

Dexia comportait 37% du montant au cours de la dette au 1^{er} Janvier 2014.

Aujourd'hui la proportion de cet indicateur évolue considérablement dans le camembert suivant puisque Dexia ne représente plus que un quart du montant de l'encours, le Crédit Agricole a vu sa part diminué au profit de l'arrivée de la Caisse d'Epargne qui ne voulait plus mettre un pied dans la commune depuis 2008 et qui revient en confiance avec nous.

Et puis aussi la caisse des dépôts et des consignations pour 15% en tant que prêteur la semaine dernière. Je tiens à dire qu'aujourd'hui les réunions de ce « pool » bancaire que nous menons depuis deux-trois ans sont aujourd'hui extrêmement gratifiantes et, j'allais dire, presque joyeuses, puisque le préfet considère que ce qu'on a fait ne se retrouve pas dans beaucoup de commune.

Le montant des prêts à taux fixe est de 95%, on a peu d'entêtement risqué contrairement à certaines collectivités de la métropole. Vous avez un passage sur le profit d'extinction de la dette. Sans faire dans les détails, ça vous montre que nous avons en gros 20M d'encours de dette en 2014 et nous baisserons en 2020 à 16M, une fois que nous aurons fait tous ces équipements.

C'est-à-dire qu'en phase de l'endettement il faut regarder sur un patrimoine, si vous empruntez pour rembourser des fonctionnements de patrimoine en face alors que là effectivement, on aura des salles communales, on aura des tennis, on aura des écoles, on aura des équipements qui montrent que 20M d'encours de dette en 2014 ont descend quand même malgré ces équipements à 16M € parce qu'on a une gestion saine de la dette.

Le recours à l'emprunt, dont je parlais tout à l'heure, nous minimisons par le travail sur les dépenses de fonctionnement et pour réduire 2,7M € sur la période avec ces nouveaux équipements que nous livrerons et dont nous parlerons au fil du temps. Pour autant, le niveau d'endettement que nous avons observé en arrivant en 2014 est extrêmement élevé, presque deux fois plus que ce qu'il aurait fallu, et donc le taux d'endettement c'est d'être aujourd'hui à 78% avec un taux qui dépasse 120%. 78% pour les communes en France.

On a, à Juvignac, encore 120% du taux d'endettement c'est-à-dire un ratio trop élevé et toujours trop dégradé. La dette par habitant, vous avez un histogramme qui vous montre que ce ratio qui était de 2 500 euros en 2014, descendra en 2020 et descend peu à peu à 1 521 € alors que la moyenne nationale est plutôt à 928 € pour 2014 et de 100 € pour 2015 qui pour nous de notre point de vue est toujours trop élevé et on en parle encore. Une fois, deux, trois fois le montant qu'il aurait fallu trouver lorsqu'on est arrivé, et ce n'était pas le cas.

Voilà, donc pour 2017, un point quand même la dessus nous emprunterons rien en 2017 parce que nous avons les capacités de couvrir les besoins de financement avec les excédents de l'année N-1, c'est-à-dire 2016 et de recette propre notamment des cessions dont je vous parlais tout à l'heure et des participations des différents partenaires notamment les partenaires privés.

La capacité de désendettement c'est un chiffre aussi qui pour les banquiers est important, le préfet aussi et le magistrat de la CRC. C'est de dire, c'est le nombre d'année nécessaires pour rembourser l'intégralité de l'encours de la dette.

Si on y consacre toutes les ressources disponibles il ne faut pas dépasser 10 à 12 ans, 15 ans c'est une situation dangereuse. Nous sommes partis d'un chiffre qui est bien trop élevé en 2014, pour finalement tourner entre 9 et 8 années en 2020. Alors l'année 2018 sera une année qui pour nous, du fait du paiement de l'école et du fait des équipements nouveaux, dont je viens de parler, sera une année charnière, on sait qu'on la passe mais c'est une année durant laquelle, les ratios seront les plus sensibles.

Vous avez un histogramme que je ne commente pas, un point sur ce que je vous ai dit tout à l'heure, la loi des finances pour 2016 qui permet aux collectivités locales de basculer une partie de l'attribution de compensation liées à la voirie dans les métropoles par exemple, sur le volet investissement et de créer l'attribution de compensation d'investissement puisque nous faisons partie des 31 communes de la Métropole, pénalisées, y compris la ville de Montpellier d'ailleurs. Puisque nous versons 1,9M € fois 31, enfin nous on est les 4^{ème} et la Métropole elle engrange une recette qui lui remonte sa CAF nette évidemment d'une manière presque un peu artificielle donc la loi de finance est venue corriger le taux rectificatif pour 2009.

L'année 2016 est venue corriger cette anomalie de géométrie et de tableau, ça ne change rien au niveau des deux tableaux eux même mais ça donne un meilleur visage à la CAF nette dans les communes.

Pour autant il faut que la métropole la vote donc mon rôle c'est d'appuyer et ce matin on en parlait en conférence des Maires où j'ai réexpliqué à mes collègues qu'on a tout intérêt à ce que la

Métropole vote, parce qu'il faut qu'elle vote d'abord pour qu'ensuite nous puissions dans les 31 communes le faire.

Vous avez deux tableaux que je ne commenterai pas, scénario 1 avec le maintien de l'attribution de compensation en section de fonctionnement et le scénario numéro 2 que nous privilégions et que nous souhaitons présenter en interne puisque c'est l'image réelle de ce que la loi de finances prévoit, et à noter c'est l'inscription d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement et vous voyez si vous avez des bons yeux, que les parts nettes augmentent de façon significative et de façon très positive, sauf sur l'année 2017 mais positive dès 2018.

Sur la partie, nous passons maintenant au volet des ressources humaines. Donc la loi « NOTRe » dont je parlais tout à l'heure, impose aux communes de plus de 10 000 habitants une présentation rétrospective.

Nous avons des bilans sociaux établis tous les deux ans par les collectivités et puis aussi une prospective. Donc sur Juvignac, nous avons quelques éléments notamment de charges de personnel qui sont ceux de la réduction de 12% entre 2014 et 2016 liée effectivement au calibrage des emplois, dont je parlais tout à l'heure.

12 collaborateurs qui ont été transférés à la Métropole mais aussi effectivement, des efforts importants et stratégiques tout en diminuant le nombre d'agents. C'est-à-dire notamment l'encadrement, je ne reviens pas sur la direction.

L'encadrement intermédiaire, à savoir, la coordination notamment des actions périscolaire extrascolaire, il y a un adjoint de la police municipale qui est arrivé et qui est référent du poste des Constellations qui s'appelle Hervé LEFEVRE et que vous pouvez rencontrer.

Il est souvent à pied, nous avons aussi équipés les policiers de vélos électriques. Vous les verrez à pied et à vélo. Hervé LEFEVRE est à côté de Marc SEGURA, le représentant de référence sur le quartier des Constellations. Le responsable du centre technique municipal que nous avons présenté tout à l'heure et qui est au fond de la salle Monsieur NOURREDINE.

Le nombre de policiers a été augmenté aussi, nous renforçons l'équipe de l'accueil au sein du service de Peggy THEVENIN. La mise en place du régime indemnitaire avec prime point le RIFSEEP, évoqué tout à l'heure et puis, le glissement vieillesse technicité du personnel communal ce sont les dispositifs législatifs qui impactent toutes les communes.

Donc, les charges de personnels pour Juvignac c'est 651,80€ par habitant (si on compte 8 883€ dans la commune). Nous avons une obligation d'employer des personnes, des travailleurs porteurs de handicap donc toutes les collectivités de plus de 20 salariés, le font. Une proportion de 6% de l'effectif total de l'entreprise publique sous peine de s'acquitter d'une contribution dans un fond d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Sept personnes à Juvignac sont des salariés reconnus porteurs de handicaps avec un taux de 3,7% nous remplissons partiellement ces obligations et nous ne sommes pas soumis pour autant au prélèvement au profit de ce fond parce que nous avons choisis de confier les prestations des services externes à des contrats d'entretien d'espaces verts notamment au secteur protégé et adapté que sont les ESAT, les CAT, par exemple. Et nous ne sommes pas soumis à un prélèvement.

Un point sur le traitement indiciaire et le régime indemnitaire où vous avez les tableaux qui défilent derrière moi qui sont assez peu lisibles, et je m'en excuse pour le public qui est présent. Donc avec une part d'agent titulaire qui se consolide au grès des années où nous passons de 45% d'agents titulaires à 46,5% en 2016 et les contre actuel, c'est-à-dire les agents non titulaire diminue de son côté, quand celle des contrats aidés a été multipliée par 2.22.

Donc, cette évolution est pour nous l'objet de la manière de montrer le rôle d'accompagnateur vers l'emploi dont nous parlions tout à l'heure avec Jacques BOUSQUEL et Jacques DE CHAMBRUN.

Sur la partie heures supplémentaires, vous avez 3 tableaux qui vous présentent la réduction importante de 23 % du nombre d'heures supplémentaires, récupérées ou rémunérées, résultant de 5 facteurs :

- Une meilleure programmation des événements susceptibles de générer des heures supplémentaires
- Des procédures qui ont permis, tout à l'heure j'en parlais, de valider en amont et d'anticiper des demandes par les agents d'heures supplémentaires
- La responsabilisation des directeurs qui sont ici, notamment en matière d'anticipation
- La réorganisation des missions au sein de l'organisation municipale en général
- Et puis le transfert des agents, évidemment, les 12 qui étaient gros pourvoyeurs d'emploi d'heures supplémentaires, avec le choix de privilégier la récupération plutôt que la rémunération de ces heures supplémentaires.

Concernant les jours d'absence pour maladie ordinaire, là aussi, nous avons noté qu'une réduction absolument importante de 60 % des jours de maladie, est une conséquence directe du travail de réécriture concerté des règles d'aménagement et de réduction du temps de travail dans ce qu'on appelait avant la table ronde, et qui est aujourd'hui le Comité d'Information et de Concertation, composé du service des ressources humaines, Nora LE PEUCH, qui arrivée en début d'année, qui, avec Jacques BOUSQUEL et puis avec les représentants syndicaux, travaille dans ce Comité d'Information, avec un effet de part variable de 75 € mensuel par agent, basée sur l'absentéisme, et qui a sans doute eu aussi, son effet.

Sur la structure des effectifs des catégories A, B, C dans la fonction publique territoriale, vous avez un tableau qui vous le présente, le nombre d'emplois physique est passé de 141 agents entre 2014 et 2016, à 129 agents titulaires, soit une baisse de 8.5 %, et des emplois contractuels ont diminué de 13 agents, soit 16.45 %.

Donc, effectivement la baisse des emplois permanents s'explique encore une fois à ces 12 agents qui ont été mobilisés, mais aussi par cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), basée sur la montée en compétence des collaborateurs, des projets de service qui sont écrits dans chaque Direction, la mutualisation de la communication, mais aussi le regard attentifs sur les départs en retraite, et savoir comment on optimise chaque poste remplacé.

Vous avez 2 tableaux qui vous montrent les motivations des départs, et le nombre des départs et des arrivées sur la commune.

Le rôle de la commune, j'en parlais tout à l'heure, est un rôle d'accompagnateur social vers l'emploi, et la commune a proposer pour 2017 des missions de service civique pour des jeunes de 16 à 25 ans, et puis 30 ans pour les personnes porteurs de handicap.

Donc, cela permettra, sans condition de diplôme, sur des missions d'intérêt général, de d'accompagner des jeunes, pour 9 domaines de compétences : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, la citoyenneté, et l'aide humanitaire, autant dire que j'ai fait le tour de toutes les thématiques portées par la municipalité je pense, y compris en matière d'urbanisme.

Sur la pyramide des âges, vous avez un point qui vous montre le fait que JUVIGNAC est une commune où les agents sont en moyenne plus jeunes, puisque 40 ans de moyenne d'âge, contre, au niveau national, 44 ans.

Le fait aussi, que, nous avons dans la mission pluriannuelle de prévention, la visée de maintenir les emplois des agents le plus longtemps possible, nous a conduit à impliquer les agents dans les gestes

de premiers secours, et ils ont pu bénéficier d'une formation dans ce sens en 2016, et une formation aux gestes et postures est prévue pour 2018.

Le CHSCT, le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, qui lui aussi garanti la santé, le bien être des agents, et prévient les risques psychosociaux.

C'est à ce titre que le conseiller de prévention, dont nous parlions tout à l'heure, et qui est dans la salle, a été désigné, et puis une participation à la prise en charge d'une partie de ces frais liés à la mutualisation prévoyance des agents.

Donc, la commune de JUVIGNAC a fait l'objet d'un travail sur la base de 37.5 heures, effectivement, Jacques l'a souligné tout à l'heure, ce n'est pas du tout le cas de la plupart des communes de la Métropole notamment.

Un point sur les ATSEM (personnes qui travaillent dans les écoles au côté des enseignants et des agents du périscolaire), qui travaillent 41.50 h par semaine, parce qu'elles bénéficient des vacances scolaires.

Au niveau de la parité hommes / femmes, là encore, 20 000 habitants, nous n'y sommes pas, mais nous entendons vous montrer comment à Juvignac, si nous cherchons l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, puisque la loi du 4 août 2014 l'impose aux communes de plus de 20 000 habitants, avec une application au 1^{er} janvier 2016.

Donc, vous avez un état des lieux sur la parité, parmi les agents de la commune, la part des femmes dans les agents d'encadrement est 3 fois supérieure à celle des hommes.

Donc, là, par contre sur les emplois d'encadrement intermédiaire, c'est assez proportionné, les femmes sont deux fois plus nombreuses en catégorie C, ce qui est souvent aussi le cas dans la fonction publique d'Etat.

Nous avons 99 femmes, 45 hommes sur des emplois permanents c'est-à-dire des fonctionnaires et des non titulaires sur des emplois permanents, soit deux fois plus de femmes que d'hommes dans la collectivité.

Je passe sur un tableau de répartition des genres par filière : sur l'âge moyen sur les emplois permanents, également sur le temps de travail, complet ou non complet, où là nous constatons que les recrutements opérés ont équitablement concerné des hommes et des femmes, et donc nous n'entendons pas conduire d'action particulière en matière d'accès à l'égalité homme / femme, puisque nous considérons qu'elle est satisfaisante.

Voilà, j'en ai terminé, et j'ouvre le débat.

Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GOEPFERT, Madame MACHERY, est ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Monsieur BOUISSEREN, d'autres personnes ? Je prends les noms. Monsieur DE CHAMBRUN, et puis on ouvrira le débat ensuite s'il y a d'autres personnes.

Intervention de Monsieur Stéphane GOEPFERT

D'abord, j'aimerais avant tout remercier le rédacteur ou la rédactrice de ce document qui est très clair, pour lire et comprendre les orientations budgétaires que souhaite la majorité municipale et peut être l'ensemble du conseil municipal, je n'en présume pas, mais j'aimerais toutefois souligner deux aspects qui rendent difficile toute projection à moyen terme, deux aspects, qui, bon, je ne suis pas politologue, mais il est vraisemblable que pas mal d'orientations, et vous y avez fait référence en début de document, pourrait changer après 2017.

Sans présumer desquelles, mais que ce soit socialement, que ce soit en terme de politique immobilière de dotation, etc., les choses pourraient changer quand même, et il faut en être conscient.

En second lieu, l'ensemble des projections sont calquées sur un nombre d'habitants, et vous n'avez pas présenté la page 14 du document, où il y a effectivement un tableau, qui donne un nombre d'habitants pour 2017, de 8 883 habitants.

Il est bien évident qu'on est bien plus nombreux que ce nombre là aujourd'hui, les gens qui sont en commission de révision de la liste des électeurs le savent, puisqu'il y a 8 000 inscrits dans la commune, environ, ce qui porterait à près de 10 000, si on applique un ratio simple.

10 000 habitants, ça change absolument tout, et il y aura un recensement en 2018 à JUVIGNAC, qui fera certainement état de plus de 10 000 habitants. Je pense, alors, est-ce un choix délibéré de votre part ? Que l'on aurait pu estimer le nombre précis, ou réel d'habitant, ou bien faire 2 simulations, de manière à avoir des ratios justes.

Voilà ce que je voulais signaler, avec toutes les incidences que cela a sur l'ensemble des ratios qui ont été évoqués, et ces ratios viennent de chiffres dont vous disposez déjà, que vous allez affiner certainement, et dont nous aurons connaissance en avril.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Monsieur GOEPFERT.

Intervention de Madame Marie MACHERY

Si on peut apprécier la qualité de la présentation de votre DOB, et se réjouir du rétablissement de l'équilibre financier que vous nous annoncez, à y regarder de plus près, on peut avoir quelques doutes, et de grandes déceptions.

Quand on analyse comment vous étayez votre argumentaire, vos points de support sont des plus aléatoires. Encore que, il faut souligner l'aide exceptionnelle de vos partenaires institutionnels, que sont la Métropole, le Conseil Départemental, la Région, et l'Etat.

Tous ont été exemplaires. Il en a été de même des élus du Conseil Départemental, et du député de la 8^{ème} circonscription. Vous n'en parlez pas, cela aurait été pour le moins élégant de votre part.

Rétablir en 2 ans cet équilibre financier, alors que vous aviez, il y a quelques temps, pronostiquer un temps astronomique de remise à niveau, tient du miracle.

Les contribuables Juvignacois, qui se sont fait leurrer, après un cadeau mal jugé de votre part, je veux parler de la baisse symbolique, au début de votre mandat, le contribuable pouvait s'attendre, en toute logique à un rétablissement à minima des taux antérieurs, pouvant correspondre à la strate des communes semblables.

Et bien non, contre toute attente, vous maintenez les taux augmentés démesurément par vos soins, jusqu'à la fin de votre mandature.

J'ai noté avec surprise que vous soulignez l'heureuse conséquence de ce que vous appelez la dynamique financière de la commune, car pour moi en matière de dynamique, il s'agirait plutôt des constructions tous azimut, et de la fuite en avant de l'urbanisme de JUVIGNAC, que vous aviez justement dénoncée fortement dans votre campagne électorale.

A peu de choses près, sur ce sujet, vous vous conduisez de la même façon que l'équipe précédente. Votre appellation est donc trompeuse, mais les habitants de JUVIGNAC ne sont pas dupes. Ils vous rappelleront en temps utiles sur vos incohérences. A partir de votre analyse prospective, vous pouvez évidemment évaluer favorablement les budgets à venir, et échafauder des lendemains qui chantent, puisque ce sont les contribuables qui vont payer la gabegie de la précédente maire, et de sa majorité.

Voyez, je fais la part des choses, mais vous me permettrez de douter fortement de vous, et de dénoncer certains de vos choix. Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Madame MACHERY.

Sur le fait d'avoir cité ou pas, M. ASSAF, Mme DELGA et M. MESQUIDA, M. SAUREL, j'ai cité tout à l'heure M. AGUILAR, permettez-moi de ne pas évoquer dans un débat d'orientation budgétaire systématiquement nos partenaires. Je pourrais citer les partenaires privés également.

Il est important, effectivement, et j'ai souvent annoncé, de citer nos partenaires, mais là nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire.

Sur les taux antérieurs que nous aurions bien aimé pouvoir reconduire en matière d'imposition, effectivement, si nous le pouvions, nous le ferions.

Au vu de ce que l'on vient de dire, si on pouvait le faire, on le ferait. Ce n'est pas que l'on maintient des taux pareils. On doit doter la commune d'une revalorisation de son patrimoine communal, par exemple. L'accessibilité, c'est important, les salles communales, pour faire de la danse, c'est important. Les mettre aux normes, c'est important. Tout ça, c'est dans un plan pluriannuel d'investissement. Il faut aussi que le Saint-Hubert soit aménagé, il faut que l'on fasse aussi de la voirie, il faut que l'on réhabilite des salles dans les espaces urbanisés, qu'à présentés Luc BRAEMER. Donc, dans ce TPI, 50 programmes sont portés par les élus ici. Et on aura une ville pour les seniors, couplée avec une crèche qu'Hélène MERLET travaille, tout cela ce sont des considérations importantes en matière d'investissements.

Donc, cet investissement, on parlait de l'avenue de Fontcaude tout à l'heure, on parlait des inondations qu'Hélène GRAVIER suit, pour mettre du béton sur les routes qui sont emportées systématiquement, donc le béton ne sera pas emporté par les ruissellements, et tout ça, c'est de l'argent, effectivement, ce sont des investissements, et c'est nos impôts à tous.

Pendant que l'on fait cela, on doit aussi aider le redressement et sauvetage. Si le Préfet dit qu'on a redressé de manière spectaculaire les comptes et qu'on est sortis de la zone rouge, contrairement à 8 communes qui viennent d'y entrer, cela est marqué dans le journal de M. CHALLIER qui est ici, ce n'est pas pour rien.

C'est qu'en fait, on ne travaille pas seul, c'est pas parce que je me lève le matin, et que je me dis, tiens, je vais faire baisser les impôts, ou je vais les monter... j'ai derrière moi tout un staff, en fait, comme je l'ai souligné tout à l'heure, j'ai les élus, ça travaille, avec les magistrats, avec le Préfet, et en réalité, si on ne les baisse pas, c'est qu'on a de bonnes raisons de ne pas le faire.

Maintenant, l'engagement que je tiens, c'est 0 % d'augmentation, d'ici 2020.

Après, sur le volet urbanisation, là aussi, je reconnais comme un écho les paroles d'anciens élus, peut être présents dans cette salle. On n'a pas fait un seul immeuble, et là je réponds aussi à ma gauche, à certains élus, on n'a pas fait un seul immeuble depuis qu'on est élus, je n'ai pas signé un seul permis pour un seul immeuble. Donc, ce qui pousse aujourd'hui, depuis 3 ans, en matière d'immeubles, sachez-le, ce n'est pas ma signature, ni celle de Luc BRAEMER.

Ce sont des programmes qui ont été lancés bien avant notre élection, et qui aujourd'hui sortent de terre. Donc, les programmations dont nous parlions, effectivement, nous allons les sortir durant le mandat, les cessions vont générer du logement social, on a besoin de logements, il faudra bien travailler sur des programmes qui avaient été prévus avant notre arrivée, sur des terrains privés, et sur lesquels nous travaillons sur la densification, sur l'aménagement d'espaces verts par exemple, sur les équipements publics, on parlait de deux salles communales, dans les espaces, dont Luc parlera bientôt, des participations pour les écoles de la part de ces aménageurs, sur des programmes qui, encore une fois, ont été lancés avant que l'on arrive.

Voilà, sur la partie urbanisme, encore une fois, on n'a pas signé un seul immeuble.

Intervention de Madame Marie MACHERY

Je trouve juste déplorable, c'est un exemple, que le terrain de tennis couvert, pourrait faire des logements. Je trouve cela déplorable. La valorisation des salles communales, il y a d'autres solutions, il y a plein de communes où l'on demande aux associations de payer, qu'il y ait une location, et cela permet par exemple de rapporter de l'argent, à la commune. Voilà, je ne vais donner tous les exemples que j'ai en tête, mais ce sont deux exemples.

Intervention de Monsieur le Maire

C'est dommage, vous étiez absente quand on a voté les nouveaux tarifs pour les associations utilisant les salles, en fait, où effectivement, nous avons eu un grand débat, et vous auriez pu y

participer. Dans ce débat, nous considérons que les recettes qui étaient attendues par la commune dans l'ancienne grille de tarif, étaient absolument inatteignables pour les associations qui devaient payer 1 500 €, 2 000 €, pour louer une salle Maria CALLAS par exemple.

Donc, Audrey a travaillé avec Vincent BOISSEAU, avec les services, pour pouvoir rendre accessibles ces salles communales, de sorte qu'enfin, on puisse générer des recettes pour la commune.

Donc, nous y travaillons. Effectivement, par les recettes sur Maria CALLAS, ou ailleurs, cela nous permet de pouvoir financer des équipements de réhabilitation, d'insonorisation, si l'on veut faire des activités culturelles, plutôt que toujours louer les équipements, et même, c'est d'installer dans cette salle, la possibilité pour les associations, de l'utiliser pour la danse, la musique.

Jacques ?

Intervention de Monsieur Jacques DE CHAMBRUN

Je voulais dire juste quelque chose : les tennis ouverts, ce sont des terrains qui nous appartiennent, c'était un choix. Soit une école soit un tennis couvert. Nous avons fait le choix de l'école.

Intervention de Monsieur le Maire

Je rappelle que les tennis couverts ont été prévus comme étant déménagés bien avant notre arrivée. Ce qu'a dit Luc à l'instant, tout à l'heure, ça vous a peut-être échappé mais nous avons eu une présentation aux Seigneuries, devant tous les habitants des Seigneuries cet après-midi avec Monsieur DA FONSECA et Luc BRAEMER et le Directeur de CORIM, pour exposer le projet qui est prévu sur cet espace là et ce projet contient :

- Des espaces verts
- Des places de stationnements pour nos commerçants : il n'y en avait pas.
- Un retrait des immeubles de chaque côté de l'axe traversant
- Des balcons fuyants qui étaient sur ce programme de l'architecte en chef avec son dessin très fuyant et très « corridor », donc ça n'y est plus.

Donc ces infrastructures que nous mettons en place, l'espace ici qui est présenté par Luc, nous permet en tout cas de revisiter ce quartier des Constellations. Monsieur BOUISSEREN ?

Intervention de Monsieur Jean-Claude BOUISSEREN

Bonsoir. Je parle en ce qui concerne la représentation du présent DOB. Le souhait de la municipalité d'anticiper certaines indispositions imposées par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Concernant la forme et le contenu du débat.

J'observe que la Municipalité, concernant ses nouvelles obligations, a fait le choix pour cet exercice 2017, d'appliquer les dispositions relatives aux communes de 10 000 habitants et plus. Reste à savoir si cette nouvelle formulation du DOB souhaitée par la loi, permet aux élus et citoyens de disposer d'une meilleure information claire et précise. Ce qui ne m'empêche pas de souligner le travail des élus et cadres de la mairie, employés en charge des finances.

Concernant l'environnement général, l'année 2017 marquera une période au cours de laquelle, toutes les collectivités territoriales devront redoubler d'efforts en matière d'économie budgétaire. Les prévisions de recettes sont en constante et nette diminution, notamment en raison du désengagement de l'Etat en matière de dotation globale de fonctionnement. Même si la baisse des concours financiers aux collectivités locales est plus modérée que prévu, ou le plan communal, pour lequel la contribution sera réduite de moitié en 2017.

Le présent DOB acte le fait que la Municipalité a pris l'initiative d'anticiper cette baisse de ressources pendant cette période dont nul aujourd'hui ne peut évaluer la durée.

Aussi, les mesures d'économies prises en 2014 et poursuivies devraient être maintenues et maîtrisées en 2017, en excluant formellement la possibilité d'alourdir la participation des ménages Juvignacois.

Concernant les tendances des finances locales, le ratio d'aide par habitant malgré une tendance à la baisse projeté sur la période 2016 – 2020 reste très élevé. Obligation donc, de poursuivre le désendettement pour 2017 afin de conserver une capacité dynamique de désendettement satisfaisante :

- La souscription d'un emprunt en 2016 de 2,6M € à un taux préférentiel
- La bonne gestion des investissements et la stabilisation des dépenses de fonctionnement (autour de 11M € jusqu'en 2020)

Ceci doit permettre zéro emprunt pour l'an 2017 et contribuer ainsi à la réduction de la dette.

Si pour 2015 et 2016, les parts de la commune étaient satisfaisantes, pour les raisons évoquées, que vous avez précisées tout à l'heure, celle-ci baissera en 2017. Cette dernière est prévue très satisfaisante jusqu'en 2020, alors que la capacité d'autofinancement de la Commune demeure actuellement, structurellement, fragile.

Concernant les perspectives budgétaires et les recettes de fonctionnement, l'estimation des recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales. La prospective est basée sur la régulation de plusieurs programmes immobiliers sur la Commune entre 2017 et 2020. Car il y a dans l'ordre, la ZAC et les Constellations, pour ne citer que ces deux.

Une dynamique fiscale, des droits de mutation et l'accroissement de nouveaux foyers fiscaux adossés à une réévaluation forfaitaire plus de 4% des bases.

A l'opposé, des produits financiers faibles liés aux services et le manque récurrent de ressources propres pour la Commune, qui systématiquement évoqué dans chaque DOB.

Notre Commune devra donc actionner plusieurs leviers autres que l'ajustement par l'impôt, pour maintenir ses objectifs. A savoir :

- Réduction des dépenses réelles de fonctionnement, sachant que certaines charges vont continuer à progresser.
- Maîtrise de la masse salariale, qui représente 47% du budget de fonctionnement et qui augmente de 10% en 2017 (5,8M€) tout en restant légèrement en dessous du budget 2014 qui était de 6M€.

Les projets d'investissement de 2017-2020 ont été évalués dans un cadre financier contraint. En effet, le rythme d'investissement ne serait pas soutenable puisque à terme, notre capacité d'investissement diminuera mais surtout pourrait être complétée, vous l'avez précisé, par des cessions ou par des emprunts. Sous réserve, bien sûr d'une stabilité du cadre national en matière de finances locales. Ce qui n'est pas certain.

Si 2017, atteindra 1 250 000 € d'investissement de dépenses d'équipements, c'est que à la réalisation d'un groupe scolaire et l'immobilisation d'un crédit contracté en 2016 basculé en 2017. A ce stade, j'aurais souhaité que soit détaillé le programme pluriannuel des investissements des différents projets envisagés avec leur planification et le financement. Ces derniers représentent 40% des dépenses d'équipements en 2017.

Concernant la restriction budgétaire des attributions de compensation dans le cadre du transfert de charges et mutualisation dues services avec la Métropole et la possibilité de, grâce à une imputation, permettre un meilleur résultat des comptes financiers de la Commune, je précise.

La Métropole a fait savoir, concernant la mutualisation de la voirie, que cette dernière n'était pas en mesure d'assurer la réalisation des travaux de voirie sur les 31 Communes que constituait la Métropole. Il manquerait plus d'1M € pour boucler les prévisions 2017 précisément à

l'investissement. J'espère que cette situation n'impactera pas les importants travaux de voirie que la Métropole doit réaliser début juin « Avenue du Perret » et « les Hauts de Fontcaude ». Des travaux attendus qui devaient débiter en 2016 dans le cadre d'un plan futur annuel.

Pour conclure, l'année 2017 doit se concrétiser par :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe pour les ménages
- L'endettement nécessaire maîtrisé et réduit pour préserver l'avenir de la Commune qui dépasse aujourd'hui les 10 000 habitants.
- Une anticipation de la baisse des ressources en provenance de la dotation de l'Etat, grâce à la maîtrise des charges réelles de fonctionnement.
- Préserver la qualité du service public avec moins de ressources sans obérer la situation financière
- Des investissements moins onéreux, tout en étant fonctionnaire répondant à l'intérêt général et aux services de tous nos concitoyens.

Merci.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Monsieur BOUISSEREN. Monsieur DE CHAMBRUN.

Intervention de Monsieur Jacques DE CHAMBRUN

Je suis vieux et j'ai une longue carrière dans l'Industrie, et je suis extraordinairement surpris, dans le bon sens du terme, par la performance que va offrir l'entreprise Juvignac à sa population et ses administrés.

Si vous regardez la page 14, nous programmons et je pense que ça va se passer, nous programmons une productivité du personnel (50% de vos impôts) de 5% par an. Ce sont des taux industriels, c'est des taux de l'usine Peugeot, c'est les taux de l'usine Citroën, c'est le taux d'une usine Renault. Et ça ce n'est pas fait en extorquant de la productivité aux personnes, ça c'est fait par la réorganisation de l'administration.

Dans le même temps, nous avons augmenté la qualité qui est offerte, puisque nous avons plus de gens qualifiés. Nous avons fait des promotions à l'intérieur des équipes existantes, et tout cela fait que vous aurez une qualité de service très supérieure pour le même taux d'imposition, qui n'augmentera pas, et avec une ville qui explose. Et je ne parle même pas de qualité des produits, quand vous voyez ce que l'on peut faire, et là je renvoie à Laurent qui a commencé, et moi j'obtiens mon point de vue par là.

Quand on voit la qualité des espaces scéniques, des manifestations qui nous sont proposées, je regarde Audrey, l'extraordinaire succès du carnaval des enfants, il y avait 400 personnes, c'était ¼ de la ville qui était sur la place des Constellations.

Et tout ça avec une productivité du personnel de type industriel et productivité qui a été obtenue dans une négociation globale, dans une réorganisation etc. Je trouve que c'est tout à fait extraordinaire. Je demande qu'une seule chose, que les communes qui nous entourent, les Métropoles, fassent le même travail qui a été fait ici, à Juvignac.

Intervention de Monsieur le Maire

Merci Jacques. Sur une des interrogations soulevées par Monsieur BOUISSEREN, effectivement le plan pluriannuel d'investissement diffusé, sera mis en ligne demain, donc vous aurez accès au détail de ces 40% de financement prévus sur la deuxième partie du mandat.

Sur les Constellations, tout à l'heure, Luc a évoqué effectivement qu'on n'a pas mis un seul logement social, contrairement à ce qui était prévu sur les lieux des tennis couverts. Sur les logements sociaux on a préféré ne pas densifier davantage, en fait, et concentrer davantage, le nombre de logements sociaux sur la ZAC des Constellations, donc il n'y en a pas un seul dans les 111, contre 171 logements prévus sur l'association du lieu des tennis couverts et du terrain qui est en face. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce débat d'orientation budgétaire ?

Intervention de Madame Audrey THALY-BARDOL

Pour précisions c'est vrai que le carnaval des écoles est bien porté par les trois associations de parents d'élèves et bien sûr appuyé par toute l'organisation technique logistique de la municipalité.

Intervention de Monsieur le Maire

Et associative de Juvignac, puisque de plus en plus d'associations s'associent, à la manifestation. Bien. Nous allons passer au vote puisqu'on vote le DOB, donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 4 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Merci beaucoup, nous continuerons ce conseil et je vous souhaite une excellente soirée à toutes et à tous. A bientôt.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

Le secrétaire de séance

Le Maire

Emmanuelle VIGNERON

Jean-Luc SAVY